



République de Djibouti

Unité - Égalité - Paix

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

SCHÉMA DIRECTEUR

2010-2019

CAP SUR LA QUALITÉ



République de Djibouti

Unité - Égalité - Paix

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**



**SCHÉMA DIRECTEUR
2010 - 2019**

OCTOBRE 2010

Conception et réalisation : Inspection Générale de l'Éducation Nationale

Mise en page : M. Omar Youssouf Ali (CRIPEN)

Ce document peut être consulté sur le site du MENESUP www.education.gov.dj

Sommaire

TABLE DES SIGLES	3
RESUME	5
1. PROFIL DU PAYS	7
1.1. GENERALITES	7
1.2. CADRE GENERAL ECONOMIQUE	7
1.2.1. Cadre général	7
1.2.2. Evolution de la croissance économique	8
1.2.3. Rôle de l'éducation et de la formation dans l'économie	9
1.3. STRUCTURES D'EDUCATION ET DE FORMATION	9
2. DIAGNOSTIC DU SYSTEME EDUCATIF	10
2.1. ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : ACCES ET PARTICIPATION A L'EDUCATION	10
2.1.1. Education préscolaire	10
2.1.2. Enseignement fondamental	10
2.1.3. Enseignement secondaire	11
2.1.4. Enseignement et formation technique et professionnelle (EFTP)	11
2.1.5. Enseignement supérieur	11
2.1.6. Participation scolaire	11
2.2. ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : REDUCTION DES DISPARITES	12
2.2.1. Réduction des disparités	12
2.2.2. Education préscolaire	12
2.2.3. Education inclusive	13
2.2.4. Santé et de l'hygiène scolaire,	13
2.3. ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : QUALITE	13
2.3.1. Réforme des curricula de l'enseignement scolaire	13
2.3.2. Manuels scolaires et politique du livre	14
2.3.3. Réforme de l'enseignement et formation technique et professionnel	15
2.3.4. Enseignement supérieur	15
2.4. ORIENTATION STRATEGIQUE 4: DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DES ENSEIGNANTS	15
2.4.1. Formation initiale	15
2.4.2. Formation continue	15
2.5. ORIENTATION STRATEGIQUE 5 : CAPACITES DE GESTION ET DE PILOTAGE DU SYSTEME	16
2.6. ORIENTATION 6 : MAITRISER ET RATIONALISER LES COUTS	16
2.6.1. Evolution du financement	16
2.6.2. Structure des dépenses publiques d'éducation	17
3. OPTIONS EN MATIERE DE POLITIQUE D'EDUCATION (2010-2019)	18
3.1. MISSIONS DU MINISTERE	18
3.2. DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES ET ANCRAGE DE LA POLITIQUE EDUCATIVE	18
3.3. ENJEUX	19
3.4. TABLEAU DE SYNTHESE DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES	20
3.5. PRIORITES ET OBJECTIFS DU SCHEMA DIRECTEUR	21
3.6. OBJECTIFS ET STRATEGIES DE MISE EN CEUVRE DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES	23
3.6.1. Orientation stratégique 1: Améliorer la qualité et la pertinence des enseignements et des apprentissages	23
3.6.2. Orientation stratégique 2: Renforcer l'accès et la participation à l'Education	27
3.6.3. Orientation stratégique 3: Réduire les disparités de scolarisation et de formation	28
3.6.4. Orientation stratégique 4: Renforcer l'efficacité de l'enseignement supérieur pour la réalisation du transfert qualitatif souhaité	31
3.6.5. Orientation stratégique 5: Ajuster la structure, la vision et les contenus de formation de l'EFTP33	
3.6.6. Orientation stratégique 6: Améliorer l'efficacité et l'efficience de la gouvernance, du pilotage de l'éducation et de gestion des ressources	34
4. SUIVI EVALUATION	38
4.1. LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE SUIVI ET DE PILOTAGE	38
4.2. LE SYSTEME D'INFORMATION	38
4.3. LA DIMENSION PARTICIPATIVE ET LA COMMUNICATION	38
5. RISQUES	39

<u>6. INDICATEURS STRATEGIQUES DE LA STRATEGIE</u>	40
6.1. MATRICE DES INDICATEURS DE CONTEXTE	40
6.2. MATRICE DES INDICATEURS DE RESULTATS PAR PROGRAMMES	43
<u>7. MODELE DE SIMULATION PEDAGOGIQUE ET FINANCIERE</u>	46
7.1. CADRAGE MACRO-ECONOMIQUE	46
7.2. PROJECTION DU DEVELOPPEMENT SCOLAIRE ET DES BESOINS	46
7.2.1. Enseignement préscolaire	46
7.2.2. Enseignement fondamental : primaire	47
7.2.3. Enseignement fondamental : moyen	48
7.2.4. Enseignement secondaire général	49
7.2.5. Enseignement secondaire général et technique	50
7.2.6. Enseignement supérieur	50
7.3. RECAPITULATIF DES BESOINS BUDGETAIRES	51
7.3.1. Dépenses courantes	51
7.3.2. Dépenses d'investissements	52
7.3.3. Récapitulatif	52

Table des sigles

APC	Approche par les compétences
APE	Association de Parents d'Élèves
BAC	Baccalauréat. Diplôme de fin d'études secondaire
BAC PRO	Baccalauréat professionnel.
BEF	Brevet de l'Enseignement Fondamental
BEP	Brevet d'Études Professionnelles
CFPEN	Centre de Formation des Personnels de l'Éducation Nationale
CGE	Comités de Gestion des Établissements scolaires
CP	Conseiller pédagogique
CPE	Conseiller principal d'éducation
CRE	Comités Régionaux de l'Éducation
CRIPEN	Centre de Recherche, d'Information et de Production de l'Éducation nationale
CSE	Comité Supérieur de l'Éducation
DPI	Direction de la planification - MENESUP
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
EABS	Enfants ayants des besoins spéciaux
EFTP	Enseignement & Formation Technique et professionnel
FDJ	Franc Djibouti
GPE	Groupe des Partenaires de l'Éducation
IEN	Inspecteurs de l'éducation nationale
IENEMS	Inspecteurs de l'enseignement moyen et secondaire
INDS	Initiative Nationale de Développement Sociale
LFI	Loi de finance initiale
LFR	Loi de finance rectificative
MENESUP	Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur
MEFPP	Ministère de l'Économie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation
MPFBEP	Ministère de la Promotion de la Femme, du Bien-Etre familial et des affaires sociales
MS	Ministère de la Santé
ODM	Objectifs du Millénaire
PAE	Plan d'action de l'éducation
PIB	Produit Intérieur Brut
PIC	Pôle Information Communication
PUD	Pôle Universitaire de Djibouti
SPU	Scolarisation Primaire Universelle
TBA	Taux brut d'admission
TBS	Taux brut de scolarisation
TNA	Taux net d'admission
TNS	Taux net de scolarisation
US\$	Dollar des États-Unis d'Amérique

Résumé

Le droit à l'éducation et à la formation de qualité est un droit reconnu par la Loi portant Orientation du Système éducatif en conformité avec la Convention Internationale sur les Droits des enfants, à chaque Djiboutienne et Djiboutien sans distinction d'âge, de sexe, d'origine sociale ethnique ou religieuse.

En dépit des progrès significatifs réalisés durant les dix dernières années, le pari d'une École inclusive citoyenne, efficace, pilier du développement socio-économique de notre pays n'est pas encore gagné.

Des efforts additionnels doivent donc être consentis pour améliorer la qualité et de la pertinence de notre système d'éducation et de formation pour réaliser les objectifs stratégiques du secteur qui consistent à relever, à la fois, les défis de scolarisation fondamentale universelle, de consolidation de la qualité pédagogique du système universitaire et sa pertinence au regard des évolutions du contexte économique et d'amélioration des performances de la gestion du secteur.

Pour répondre à cet enjeu, la politique éducative 2010-2019 place la qualité de l'éducation au cœur des préoccupations de la stratégie décennale à travers la mise en place de mesures d'accélération de l'accès à l'école pour tous, et de traitements efficaces de la qualité au premier desquels le rétablissement de l'école dans sa mission fondamentale de transmission des connaissances, de compétences et de valeurs.

Il s'agira au cours de la décennie 2010-2019 de réaliser du côté :

- de l'offre éducative, les objectifs d'une scolarisation fondamentale pour tous et d'accès élargi aux formations post-fondamentales tout en garantissant des conditions et des possibilités décentes d'apprentissage.
- des apprentissages, de traduire le temps passé à l'École en développement cognitif et comportemental répondant aux attentes et besoins de notre environnement social et culturel local et adapté aux évolutions du monde du travail et du savoir.
- de la gestion, de passer d'une logique axée sur les moyens à une logique de l'amélioration des résultats. D'une logique de transmission verticale à une logique de responsabilisation locale avec une meilleure responsabilisation des établissements et des circonscriptions qui devront dorénavant disposer de plans de développements de la qualité (plans de réussite, projets pédagogiques) et de mécanismes de suivi et de traitement des faiblesses.

Pour ce faire le présent schéma directeur repose sur trois grands chantiers :

- Une École fondamentale citoyenne, inclusive et de qualité pour tous ;
- Un système d'enseignement et de formation post-fondamental de qualité répondant aux besoins des personnes et de la Nation ;
- Une gestion et un pilotage axés sur les performances.

Chacun de ces chantiers est énoncé en orientations stratégiques déclinées en axes d'intervention prioritaire.

**Les six objectifs
du Schéma Directeur 2010-2019**

1. Développer l'éducation préscolaire en collaboration avec le privé, les associations et le MPFBEF en focalisant les efforts du MENESUP sur les enfants des milieux pauvres et des zones rurales.

2a. Atteindre l'objectif de 100% de scolarisation dans l'enseignement primaire en 2015 et de 90% de taux brut de scolarisation des 11-14 ans en 2019 ;

2b. Éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2015 et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2019 ;

3. Garantir à 100% des élèves du fondamental la maîtrise d'au moins 80% connaissances et compétences définis par le curriculum en langues, mathématiques, sciences et compétences de vie courante ;

4. Réformer l'enseignement secondaire et l'enseignement et la formation techniques et professionnels dans un souci d'excellence et de pertinence des formations par rapport au marché du travail ;

5. Améliorer sous tous ses aspects la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur et la recherche universitaire ;

6. Améliorer les pratiques de gouvernance à tous les niveaux afin d'assurer une gestion efficace et efficiente de la qualité des services offerts et de l'utilisation des ressources.

1. PROFIL DU PAYS

1.1. Généralités

1. Indépendante depuis le 27 juin 1977, la République de Djibouti est située au sud de la Mer Rouge et du Golfe d'Aden. Elle est limitée au nord-ouest par l'Érythrée, à l'ouest et au Sud par l'Éthiopie et au sud-est par la Somalie. Sa situation, sur la corne de l'Afrique, au débouché de la Mer Rouge et du Golfe d'Aden (entre Suez et l'Extrême-Orient), lui donne une position carrefour important de communication dans la corne de l'Afrique, l'Europe et l'Asie et source de revenu pour le pays. Le pays est divisé, depuis 2005, en six régions subdivisées en circonscriptions administratives.

2. Le relief du pays est marqué par son origine volcanique avec d'énormes failles au milieu desquelles se trouvent des plaines effondrées et des chaînes basaltiques. Le climat est de type semi-désertique. Les températures sont très élevées, à l'exception des régions montagneuses et côtières. L'année est partagée en deux saisons : une saison relativement fraîche d'octobre à avril (la moyenne des températures étant de 25°) et une saison chaude de mai à septembre (la moyenne des températures étant de 37° avec des pointes de plus de 45°). Les précipitations sont faibles (moyenne annuelle inférieure à 180 mm) et irrégulières. Les zones situées en altitude bénéficient, toutefois, d'une pluviométrie plus élevée avec des précipitations annuelles atteignant en moyenne 3 000 mm.

3. La population Djiboutienne est estimée 818 milles habitants, selon les résultats du recensement général de la population de 2009. La région de Djibouti abrite environ 58 % de la population Djiboutienne. La population sédentaire représente environ 80 % de la population totale. La population rurale (sédentaire ou non) est estimée à 29 % du total.

1.2. Cadre général économique

1.2.1. Cadre général

4. Pays aux ressources naturelles faibles, la République de Djibouti a une économie centrée principalement sur le secteur des services qui compte pour 80 % du Produit Intérieur Brut (PNB) et 80 % des emplois. Les secteurs primaire et industriel peu développés, représentent respectivement 5 % et 15 % du PIB.

5. Le secteur des services est principalement axé sur les activités portuaires, les connexions routières et ferroviaires ainsi que les activités bancaires. La part de l'administration publique dans la valeur ajoutée représente 27 % et les transports et télécommunications 18 %. Avec des terres peu fertiles (moins de 0,3 % des 23 000 km² sont arables) et une faible pluviométrie, l'agriculture joue un rôle restreint. Le secteur de la pêche, ressource au potentiel important, demeure inexploité par manque de demande intérieure et du fait de politiques de prix et de travail non concurrentielles.

6. Le Gouvernement a entrepris, depuis 1999, d'importantes réformes structurelles axées sur le développement de la place commerciale de Djibouti, l'amélioration de l'environnement global du marché du travail et la mobilisation des investissements directs en République de Djibouti. Les efforts entrepris ont considérablement amélioré les perspectives économiques de Djibouti comme en témoignent le développement de l'investissement privé intérieur ou la montée en puissance des investissements directs étrangers (IDE) dont la part dans le PIB est passée de 6 % du PIB en moyenne dans les années 1990 pour atteindre en 2008 environ 42 % du PIB. L'envolée des IDE s'explique par le choix des autorités d'une diversification du partenariat et par la mise en valeur du potentiel géostratégique.

7. Les stratégies de recherche d'une croissance économique forte et équitable, associée à un haut niveau d'emploi ne négligent pas la recherche et la mobilisation des nouvelles sources de croissance que sont la pêche, le tourisme, l'agriculture, l'élevage et les ressources minières. C'est dans cette vision que le Chef de l'État a lancé en janvier 2007, l'Initiative Nationale pour le Développement Social (INDS) dont l'objectif central est la lutte contre la pauvreté.

8. L'INDS met l'accent sur la nécessité de mettre en œuvre un développement durable et solidaire. Il repose sur une vision de long terme qui vise le développement de tous les atouts du pays au premier rang duquel le capital humain. Conscient du fait que la valorisation des ressources humaines est un investissement essentiel pour maintenir sur le long terme la compétitivité de la place de Djibouti, assurer le développement des potentiels agricoles, halieutiques et industriels et participer à l'amélioration des conditions de vie de la population Djiboutienne, la valorisation du capital humain constitue pour Djibouti un enjeu stratégique des politiques sociales et économiques du pays. C'est ainsi que le Gouvernement a lancé en 1999 une ambitieuse politique de développement du système d'éducation et de formation.

1.2.2. Evolution de la croissance économique

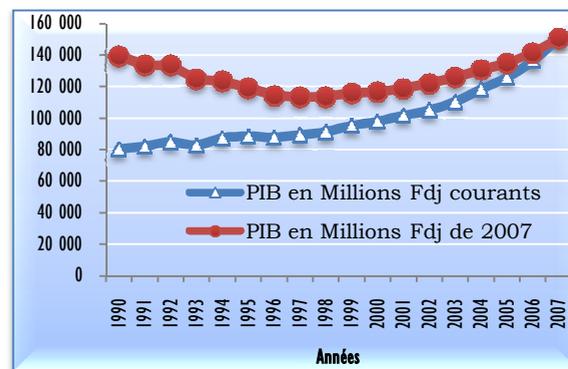
9. Afin de soutenir une croissance économique diversifiée et rapide, le Gouvernement s'est engagé à maintenir un cadre macroéconomique stable et viable. Pour cela, il a conclu avec le FMI le 17 septembre 2008 une seconde Facilité de Réduction de la Pauvreté et la Croissance (F.R.P.C.) pour appuyer les efforts du gouvernement visant à :

- orienter l'économie sur une trajectoire de croissance durable afin de réduire le chômage, atténuer la pauvreté et améliorer les indicateurs sociaux du pays;
- maintenir la stabilité financière intérieure, notamment en maîtrisant l'inflation qui pénalise surtout les populations les plus vulnérables ;
- améliorer la position extérieure afin de la rendre plus viable sur le moyen terme en renforçant la compétitivité de l'économie et en maintenant une gestion prudente de l'endettement extérieur;
- améliorer la gestion des finances publiques et la transparence ;
- et hiérarchiser les dépenses afin de dégager des ressources complémentaires pour financer des programmes de lutte contre la pauvreté et en premier lieu le programme d'accès à l'éducation et à la formation.

10. En outre, Djibouti a également conclu un accord pour rééchelonner ses obligations au titre de la dette envers les créanciers du Club de Paris et apurer ses arriérés extérieurs en octobre 2008.

11. La figure ci-contre illustre l'évolution du PIB entre les années 1990 et 2007. Elle montre, Sur la base du PIB en monnaie courante, on observe une augmentation globale sur l'ensemble de la période avec un PIB passant de 80,4 milliards de Francs Djiboutiens (FDJ) en 1990 à 150,7 milliards de FDJ en 2007.

Figure 1.1 : Evolution du PIB entre 1990 et 2007



12. En raisonnant en valeur monétaire constante en FDJ de 2007, on observe alors que l'évolution sur la période considérée n'est pas linéaire mais caractérisée par une première sous-période (1990-1998) marquée par une baisse économique et une seconde sous-période (1998-2007) marquée par une croissance économique positive, alimentée essentiellement par le moteur de la demande intérieure. Entre 1998 et 2007, la valeur moyenne de la croissance annuelle du PIB en volume s'établit à un chiffre de l'ordre de 3,0 % avec une légère accélération à compter de l'année 2003, où l'on note une augmentation de la croissance économique valant en moyenne à 4,1 % sur les 4 dernières années, et même 4,8 % au cours des deux dernières. Les résultats de 2008 apparaissent encourageants avec un PIB réel qui a progressé de 5, 8 % par rapport à 2007. Cette évolution positive est tirée principalement par les IDE, l'activité ferme du bâtiment et des services maritimes et du transport.

13. Si les objectifs de la stabilisation macroéconomique ont été réalisés, les résultats obtenus restent, toutefois, insuffisants pour faire face à l'ampleur du défi de la pauvreté. C'est donc, dans un contexte économique en pleine transformation dont la sensibilité aux fluctuations politiques économiques et financières externes est exacerbée par le caractère extraverti de l'économie djiboutienne, que le pays mobilise des ressources publiques pour le financement de ses services collectifs, dont l'éducation.

1.2.3. Rôle de l'éducation et de la formation dans l'économie

14. Le rôle déterminant de la formation et de l'éducation dans le processus de développement fait l'objet d'un consensus de la communauté internationale quand bien même sa contribution à la formation du Produit Intérieur Brut n'apparaît pas dans les agrégats économiques. Il existe des faisceaux empiriques convergents démontrant que l'éducation est indispensable à la croissance et au développement humain. L'impact de l'éducation se manifeste dans une dimension sociale et dans une dimension économique.

15. Concernant la dimension sociale, les études de comparaisons internationales montrent clairement le rôle positif de l'enseignement en termes impact positif sur la santé des personnes, de construction de la citoyenneté, de réduction l'incidence de la pauvreté. Concernant la dimension économique, l'impact de l'éducation se lit sur deux niveaux. D'abord, en mettant l'accent sur la vocation professionnalisant de l'éducation, on observe que l'éducation rend les individus plus efficaces, à l'intérieur d'une structure productive donnée et que ceci justifie que l'on augmente sans cesse les niveaux scolaires. Ensuite, on note que l'éducation transforme la structure productive en étant une source de progrès technique et de croissance. Dans ce second cas, l'éducation serait davantage conçue comme facteur de développement des capacités individuelles d'adaptation au changement et à l'innovation.

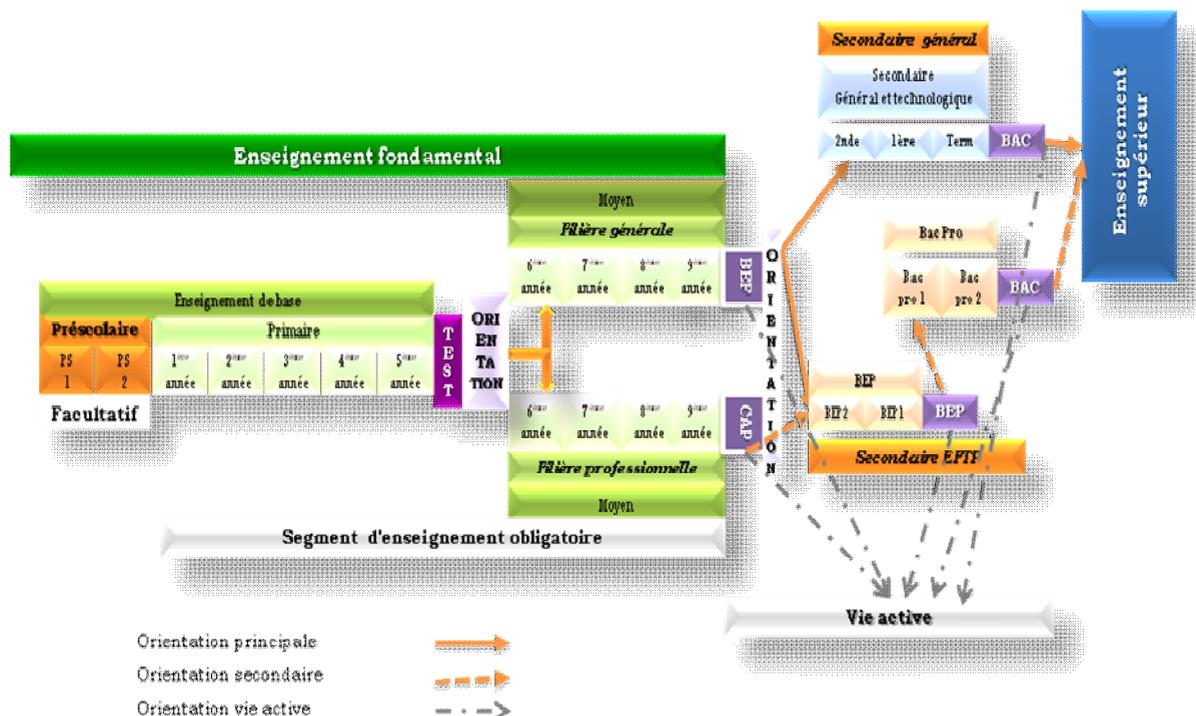
16. Dans cet esprit et dans un contexte local et mondial marqué par des transformations profondes du système économique et social et par des contraintes d'adaptation de plus en plus fortes dans un environnement concurrentiel en perpétuel changement, l'éducation est plus que jamais nécessaire aux individus comme aux nations. C'est pourquoi le Gouvernement a placé au cœur de l'INDS et plus généralement de ses politiques de développement économique la valorisation du capital humain.

1.3. Structures d'éducation et de formation

17. Le système éducatif djiboutien est constitué de l'ensemble des instances d'initiative et de recherche, des structures de planification, de production et de gestion ainsi que des établissements et circonscriptions d'enseignement et de formation œuvrant à la transmission des savoirs, des savoir-faire et des savoirs être.

18. Il repose, essentiellement, sur un cadre scolaire et universitaire constitué de cinq ordres d'éducation et de formation : l'éducation préscolaire, l'enseignement fondamental, l'enseignement secondaire, l'enseignement et la formation technique et professionnel et l'enseignement supérieur et la recherche. La scolarisation est obligatoire pour les jeunes de 6-16 ans.

Figure 12 : Architecture actuelle du système éducatif



2. DIAGNOSTIC DU SYSTEME EDUCATIF

19. Un diagnostic approfondi du système éducatif, portant à la fois sur tous les niveaux d'éducation mais également sur les structures administratives afin d'apprécier leurs capacités de gestion et de pilotage, a été réalisé pour d'une part évaluer le niveau d'achèvement des objectifs du Schéma Directeur 2000-2010 issu des États Généraux de l'Éducation de décembre 1999 et d'autre part, d'identifier les forces et faiblesses des stratégies de mise en œuvre des actions prioritaires de la politique éducative.

20. Pour ce faire, le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur (MENESUP) a privilégié deux approches complémentaires : des études techniques réalisées par le MENESUP sans ou sous la direction d'experts internationaux et des revues participatives impliquant, à côté du MENESUP, les usagers et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

21. Ainsi, au titre des études techniques, une analyse de l'état du système scolaire réalisée - le RESEN -, une analyse économique de l'éducation, des tests d'évaluation des performances des élèves du primaire, un audit organisationnel et une évaluation de l'impact de la mobilisation sociale ainsi qu'une série de consultations sur l'état du sous-secteur de l'enseignement et la formation technique et professionnel ont été réalisées. Au titre des revues participatives, le Ministère a réalisé dans toutes les régions et communes du pays des ateliers d'évaluation des réalisations et des stratégies de mise en œuvre des actions.

2.1. Orientation stratégique 1 : Accès et participation à l'éducation

2.1.1. Education préscolaire

22. Segment facultatif, l'éducation préscolaire a structurellement peu évolué et reste essentiellement organisée dans un cadre privé concentré sur Djibouti ville. Nonobstant le caractère embryonnaire du secteur et la concentration de l'offre sur les demandes solvables, on constate un accroissement régulier de ses effectifs. Entre 1989 et 2008, les effectifs de l'éducation préscolaire se sont accrus selon un rythme moyen annuel de croissance de l'ordre de 6,6 % pour la période considérée.

23. Cet accroissement témoigne de l'existence d'une demande croissante pour ce type de services de la part de la population. Une demande sans doute sous-estimée dans la mesure l'éducation préscolaire est confinée dans le secteur privé rendant le service inaccessible à la majorité de la population.

24. Conformément à la vision de l'INDS et aux principes d'équité le développement d'un préscolaire public ou à défaut accessible aux populations vulnérables constituera un enjeu majeur de la prochaine décennie. C'est dans cette perspective que le MENESUP a lancé en 2006, un processus de développement de curriculum et de formation de cadre pédagogique et d'enseignants et de création de classes expérimentales dans certaines écoles.

2.1.2. Enseignement fondamental

25. Issu de la réforme du système éducatif issue du Schéma Directeur 2000-2010, l'enseignement fondamental a concentré l'essentiel des efforts des plans d'action. La priorité accordée au sous-secteur s'est traduite par une expansion soutenue des capacités d'accueil et une augmentation importante et continue des effectifs.

Enseignement fondamental cycle 1 : Enseignement primaire

26. L'enseignement primaire accueille les enfants de 6 à 10 ans. Le cursus scolaire est de cinq ans La fin du cycle est sanctionnée par une évaluation pédagogique en fin de cycle primaire (Objectifs Terminaux d'Intégration, OTI), qui constitue davantage une évaluation qualitative et un contrôle de connaissances qu'une modalité de sélection. Première priorité de la politique éducative, le réseau d'écoles a été étendu d'une manière sensible et des mesures de rénovation des écoles vétustes et d'équipement des écoles en sanitaires, cantines et électricité ont fortement facilité l'accessibilité et la rétention des élèves tant en zones urbaines qu'en zones rurales.

27. La priorité accordée au sous-secteur s'est traduite par une expansion soutenue des capacités d'accueil et une augmentation importante et continue des effectifs comme l'indique du taux brut de scolarisation (TBS) qui est passé 40 % en 1999-2000 à 79 % en 2009-2010.

Enseignement fondamental cycle 2 : Enseignement moyen

28. L'accès à ce cycle a connu une croissance remarquable entre 1999-2000 et 2009-2010 avec un nombre d'élèves scolarisés au Moyen qui est passé de 12 732 en 1999-2000 de 29 921, 35 010 en 2009-2010. Cette montée en puissance résulte des effets conjugués des efforts d'extension du réseau d'établissements d'enseignement moyen et de la réorganisation de l'architecture du système créant un enseignement fondamental né de la fusion de l'enseignement primaire et du premier cycle d'enseignement secondaire hérité de la période coloniale. L'expansion du cycle d'enseignement moyen risque cependant d'être ralentie par le retard pris par la construction de 5 nouveaux groupes scolaires.

2.1.3. Enseignement secondaire

29. Sur la même période, le nombre d'élèves du secondaire est passé de 4 000 à 12 404 dont 10 080 élèves fréquentant les lycées publics. La création de deux nouveaux lycées dans la capitale et de lycées polyvalents dans les chefs lieux des régions a permis une augmentation du taux de transition entre le moyen et le secondaire.

2.1.4. Enseignement et formation technique et professionnelle (EFTP)

30. La réforme constituait la seconde priorité du schéma directeur 2000-2010. Une réforme qui devait toucher à la fois l'organisation, la gestion et les contenus des formations pour améliorer les capacités du sous-secteur à répondre aux besoins du marché de l'emploi. Le processus de réforme n'ayant démarré qu'en 2008 faute de ressources additionnelles, le sous-secteur reste encore peu développé. Il n'accueille que 1 860 élèves en 2009-2010. Le développement de l'EFTP demeurant une priorité stratégique, le sous-secteur fera l'objet d'un cadre stratégique et d'un plan d'action spécifique.

2.1.5. Enseignement supérieur

31. En cohérence avec les recommandations des États Généraux de l'Éducation, le Gouvernement a créé, à la rentrée 2000-2001, un pôle d'enseignement supérieur en partenariat étroit avec des Universités Françaises. Devenue une université de plein exercice en 2006, l'Université de Djibouti (UD) est constituée de quatre unités d'enseignement : une faculté de Droit, Économie et Gestion, une faculté de Lettres, de Langues et de Sciences Humaine, une faculté de Sciences et un Institut de Technologie et d'une unité de recherche.

32. Conformément aux évolutions universitaires mondiales, l'UD a adopté le système Licence-Master-Doctorat. Actuellement, l'UD dispense des enseignements généraux et professionnels de premier cycle. La mise en service du nouveau campus de l'Université de Djibouti en 2012 ou 2013 devrait permettre le démarrage des cursus du second cycle universitaire. Le nombre de boursiers devrait alors diminuer.

33. En 2000-2001, le nombre total d'étudiants était de 1 315 dont 838 étudiants à l'étranger. Ce nombre s'établit en 2009-2010 à 3 757 étudiants dont : 3 650 étudiants à l'UD, 107 étudiants à l'École de Médecine de Djibouti sous la tutelle du Ministère de la Santé et 765 étudiants à l'étranger. Sur la période, le nombre d'étudiants de l'Université de Djibouti a été multiplié par un facteur 7. Tandis que le nombre d'étudiants à l'étranger s'est légèrement tassé.

34. La dynamique d'expansion du nombre des étudiants de l'enseignement supérieur découle du facteur d'offre lié à la création de la création d'un enseignement supérieur à Djibouti et des facteurs de demande interne au système éducatif liés à l'amélioration d'abord de l'accès des cycles primaire et moyen de l'enseignement fondamental et de l'augmentation ultérieure considérable des effectifs de l'enseignement secondaire.

2.1.6. Participation scolaire

35. Les mesures d'efficacité interne dans les flux d'élèves sont relativement bonnes comparativement aux autres pays, notamment en raison d'une rétention bonne dans chacun des cycles d'enseignement. Cela est

surtout vrai pour le primaire et le secondaire général, la situation de l'enseignement moyen étant moins efficiente sur ce plan, en particulier du fait de des redoublements assez forts en dernière année.

L'analyse de la rétention et des flux des élèves menée dans le cadre du RESEN, font ressortir des résultats globalement positifs. Le tableau, ci-dessous, adapté du RESEN offre une bonne synthèse de l'évolution de la couverture quantitative globale et des flux d'élèves dans le système éducatif djiboutien entre 1990 et 2008. On y relève une rétention est globalement très bonne dans tous les cycles d'enseignement, généralement de l'ordre de 90 % et des taux de transition, entre le primaire et le moyen d'une part et entre le moyen et le secondaire de l'autre, qui vont croissant.

Tableau 2.1 : Indicateurs de rétention intracycles et de transition intercycles, 1990-2006

Indicateur		1990		2001		2005		2006	
Accès en 1ère année du primaire	Base	33,1%	100	46,3%	100	64,6%	100	73,6%	100
Accès en dernière année du primaire	% Rétention Primaire	26,7%	81	40%	86	55,8%	86	69%	94
% Transition Primaire-Moyen		49,3%		65,9%		86,2%		87,5%	
Accès en 6 ^{ème}	Base	13,2%	100	26,3%	100	43,8%	100	60,4%	100
Accès en dernière année du Moyen	% Rétention Moyen	9,2%	70	24,2%	92	40%	91	50%	83
% Transition Moyen-Secondaire		38,2%		56,3%		55,1%		76,7%	
Accès en 2 ^{nde}	Base	3,5%	100	13,6%	100	22%	100	38,30%	100
Accès en Terminale	% Rétention Secondaire	3,2%	92	12,5%	92	22 %	100	35,30%	92

Sources RESEN- Djibouti & DPI MENESUP

2.2. Orientation stratégique 2 : Réduction des disparités

36. Deux principes majeurs sous-tendent cette orientation, ceux d'équité et d'égalité des chances, vise la réduction des disparités pour favoriser la scolarisation et la rétention de l'ensemble des élèves Djiboutiens et plus particulièrement des filles notamment en zone rurale. Elle est articulée autour de trois axes principaux :

- la réduction des disparités liées au genre, aux contraintes géographiques et économiques,
- l'amélioration santé et d'hygiène scolaire et universitaire,
- le développement d'approches d'intégration des enfants ayant des besoins spéciaux,
- le développement d'une offre d'éducation préscolaire en collaboration avec les initiatives d'institutions publiques, d'associations et du secteur privé.

2.2.1. Réduction des disparités

37. Les mesures réduction des distances par le rapprochement de l'offre des lieux d'habitation et les mesures d'accès gratuits aux fournitures scolaires pour le primaire, de services sociaux comme la cantine scolaire et de politique éditoriale ainsi que les activités de mobilisation et de sensibilisation ont permis de réduire pesanteurs sociales, économiques ou géographiques. On observe, en effet, une évolution rapide de la scolarisation des enfants des milieux défavorisés en général et des filles en particulier. À titre d'exemple les filles représentent en 2009, 47,2 % des effectifs du primaire, et 41,6 % des effectifs du moyen, contre, respectivement, 41,9% et 39% en 1999.

2.2.2. Education préscolaire

38. Convaincu que l'éducation préscolaire a un rôle déterminant dans la construction de sa personnalité, dans son développement social et dans sa préparation à l'enseignement scolaire, et conformément au principe d'équité qui fonde la politique éducative, un embryon d'offre publique sous formes de classes expérimentales a été créé dans la perspective d'élargir l'offre d'éducation préscolaire public essentiellement sur les zones rurales et les quartiers populaires dans lesquelles il est difficile, pour ne pas dire impossible, au secteur privé d'intervenir pour des considérations économiques.

39. En outre, le Ministère a mis à la disposition du Ministère de la Promotion de la Femme et du Bien Être Familial quelques salles vacantes dans certaines écoles publiques dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de la Petite Enfance.

2.2.3. Education inclusive

40. S'agissant de l'éducation des enfants à besoins spéciaux, deux axes d'interventions ont été identifiés. Le premier concerne la prévention et la prise en charge des enfants en difficulté d'apprentissage (EDA). À ce titre, 5 assistants psychologues et 36 enseignants spécialisés ont été formés à l'identification et à la prise en charge des enfants en décrochage scolaire. Une stratégie de détection précoce et de prise en charge d'enfants en grande difficulté d'apprentissage a été développée et deux guides pédagogiques édités. En 2007-2008, ces maîtres ont procédé au dépistage systématique des EABS (1 423 élèves) ;

41. Le second concerne la scolarisation des enfants porteurs de handicaps moteurs et/ou sensoriels. Pour les premiers, l'accessibilité aux écoles a été améliorée dans les écoles existantes et inscrite dans les plans architecturaux des nouvelles écoles. Pour les seconds, des activités de formation d'enseignants au braille et au langage des signes ont été initiées pour une ouverture de classes pilotes à la rentrée 2010.

2.2.4. Santé et de l'hygiène scolaire,

42. Les résultats obtenus sont particulièrement faibles. Les seules actions réalisées sur les onze prévues concernent le développement d'un cadre intersectoriel de promotion de la santé et de l'hygiène scolaire et la réalisation de quelques activités à caractère ponctuelles de dépistages dans les écoles.

2.3. Orientation stratégique 3 : Qualité

43. Pour les citoyens, l'éducation et la formation se définit avant tout qualitativement. En effet, scolariser le plus grand nombre de jeunes n'a de sens que la scolarisation leur permet l'acquisition des connaissances et compétences utiles à leur autonomie. En ce sens, la qualité et la pertinence des apprentissages constituent un des enjeux centraux de la réforme du système éducatif. C'est pourquoi, le schéma directeur 2000-2010 avait défini, pour traiter les enjeux de qualité, deux orientations stratégiques : l'orientation 3 et l'orientation 4 focalisant sur le développement professionnel des enseignants.

44. L'orientation stratégique 3 s'articule autour de quatre chantiers : (i) la réforme des curricula, (ii) la disponibilité des manuels scolaires et le développement d'une politique éditoriale locale, (iii) l'harmonisation des programmes d'enseignement des écoles privées de langue arabe, et (iv) le renforcement du pilotage et suivi-évaluation de la qualité.

45. La réforme des méthodes et des programmes d'enseignement et de formation pour les adapter aux réalités nationales et aux mutations intervenues ces dernières années dans le champ de l'éducation et dans le contexte national et international constituait le premier axe d'intervention. Les principales mesures concernaient prioritairement :

- la réforme des curricula de l'enseignement fondamental et l'engagement de la réforme des curricula du secondaire,
- l'édition et la diffusion de manuels scolaires et de guides pédagogiques adaptés à l'APC (Approche Par les Compétences),
- le développement d'une politique du livre,
- la réforme de l'enseignement et la formation technique et professionnelle,
- le renforcement des capacités pédagogiques de l'Université.

2.3.1. Réforme des curricula de l'enseignement scolaire

Éducation préscolaire

46. En vue de garantir la qualité de l'éducation préscolaire marquée actuellement par l'absence de référentiel pédagogique, le Ministère a engagé dès 2006, un processus de développement de programmes d'éducation préscolaire et de matériaux pédagogiques.

47. Les contenus du programme et les matériels spécifiques sont rédigés et ont été expérimentés. Ils s'accompagnent d'un guide pédagogique d'accompagnement pour le maître et d'un livre d'activité pour les élèves. Ceux du niveau 2 sont en cours de finalisation. Ces programmes sont testés dans des écoles pilotes. La validation et la distribution des versions définitives devraient intervenir à court terme.

Enseignement Fondamental

48. Les curricula du cycle Primaire sont finalisés et utilisés dans les écoles et ceux du cycle Moyen sont stabilisés jusqu'à la 8ème année en accompagnement de l'écriture des manuels. Les curricula de la 9ème année sont en cours de stabilisation.

49. La création en 2009, d'une école trilingue expérimentale dans laquelle le Français, l'Arabe et l'Anglais sont à des niveaux différents à la fois langues enseignées et langues d'enseignement souligne la volonté politique de garantir aux jeunes djiboutiens les clefs nécessaires à leur épanouissement personnel et à leur intégration dans le monde du travail. Un dispositif d'outils pédagogiques spécifiques et d'évaluation a été mis en place pour éventuellement élargir ce genre d'offre à toutes les régions du pays.

Enseignement secondaire

50. Après l'enseignement fondamental, la réforme des curricula devra toucher le secondaire. La phase préparatoire des travaux de réforme des curricula du secondaire a débuté en 2009. Une feuille de route a été adoptée en vue de la contextualisation des curricula du secondaire dont les premiers éléments devraient être expérimentés à la rentrée 2011.

2.3.2. Manuels scolaires et politique du livre

51. Les diverses évaluations réalisées ont relevé la tenue effective du plan éditorial prévu (par la conjonction de financements croisés) et souligné l'exemplarité du dispositif mis en place à Djibouti qui aboutit à la production nationale de documents pédagogiques adaptés à l'APC (prix unitaire de revient inférieur à celui de manuels anciens coédités et réimprimés à l'achat) et les dispositions institutionnelles qui ont conduit à la naissance de l'entité autonome du CRIPEN.

52. La dynamique éditoriale mise en œuvre s'est accompagnée par la mise en place d'une équipe nationale au CRIPEN apte à répondre aux besoins du système éducatif en matière de réalisation d'études et d'enquête touchant à la présence et à l'utilisation des documents didactiques et pédagogiques.

53. Les analyses ont également salué le travail des « Groupes de Travail sur la Politique du Livre » mis en place dans les deux cycles de l'enseignement fondamental durant le second plan d'action du secteur. Pilotée par le CRIPEN, cette initiative a permis la formation d'animateurs et la sensibilisation aux pratiques actives de la lecture et la formation des membres de groupe de travail sur le livre et d'animateurs (bibliothécaires, enseignants et directeurs d'écoles).

Tableau 2.2 : Plan d'édition actualisé du CRIPEN 2006-2010

Rentrée scolaire	Primaire		Moyen		Total enseignement fondamental		Bilan
	Livres élève	Guides enseignant	Livres élève	Guides enseignant	Livres élève	Guides enseignant	
2006	3	9	0	0	3	10	réalisé
2007	4	10	4	7	8	17	réalisé
2008	6	10	4	7	10	17	réalisé
2009	6	8	8	10	14	18	en cours
2010	3	2	9	10	12	12	
Total	22	39	25	34	47	73	

Source : CRIPEN

54. En décembre 2009, le CRIPEN a abrité deux séminaires interafricains pour partager l'expérience de Djibouti. Le premier consacré à l'édition scolaire a réuni une vingtaine de pays africains avec l'appui des partenaires au développement et a permis la mise en place effective d'un réseau interafricain intitulé « Communauté interafricaine de Recherches sur l'Édition des Manuels Scolaires (CIREMS) » et le développement des premières actions communes permettant d'améliorer la qualité et le coût des productions concernées. Le second séminaire a été co-organisé avec l'UNESCO sur la question des réformes des curricula dans l'optique d'un passage d'un enseignement primaire de 5/6 ans à un enseignement de base de 8/9 ans.

2.3.3. Réforme de l'enseignement et formation technique et professionnel

55. Dans la perspective d'une réforme du sous-secteur, une série d'études techniques et de fora de consultation des acteurs de l'EFTP et du monde du travail a été lancée en vue de l'adoption d'un plan stratégique de modernisation du sous secteur et d'adaptation des formations aux besoins actuels et prévisibles du marché du travail.

56. Toutefois, quelques travaux de définition de référentiels de formation et d'élaboration de curricula ont été réalisés. Ces travaux ont porté essentiellement sur les formations de niveau CAP. Ainsi les référentiels de 11 filières sur un total de 21 initialement prévues ont été élaborés et sont dans l'attente d'une validation sur la base des orientations stratégiques et institutionnelles qui émaneront des réflexions entamées.

2.3.4. Enseignement supérieur

57. Devenu Université de plein exercice, l'UD qui dispose d'une masse critique d'enseignants a développé ses maquettes de formation dans la plupart des enseignements de niveau licence offerts. Elle a établi, en outre, des conventions et des partenariats avec des universités étrangères pour développer, avec elles, la concertation et l'échange indispensable au renforcement de la qualité pédagogique de l'enseignement universitaire.

2.4. Orientation stratégique 4: Développement professionnel des enseignants

58. Acteur essentiel de la réussite des élèves le développement des compétences, le renforcement de la motivation et du bien-être de l'enseignant constitue une préoccupation centrale la stratégie éducative et des actions du Gouvernement. Les efforts déployés en ce sens se sont concrétisés :

- au niveau administratif par la régularisation des traitements, l'octroi d'avantages divers, l'implication accrue des enseignants dans la gestion du système ou encore l'amélioration des plans de carrières,
- au niveau symbolique par la création de distinctions honorifiques
- et au niveau professionnel par le renforcement de l'encadrement pédagogique et le renforcement de la formation professionnelle des enseignants.

59. Il est d'évidence que dans le contexte actuel de généralisation de l'enseignement moyen, et de réforme des curricula, la formation des enseignants est le principal déterminant du développement professionnel et par conséquent de la qualité des situations d'enseignement-apprentissage.

60. C'est pourquoi, la définition et la mise en œuvre d'une politique de la formation initiale et de la formation continue des enseignants cohérente avec le contexte éducatif sont un enjeu majeur des mesures de développement professionnel des enseignants contenues dans le Plan d'action 2006-2008.

2.4.1. Formation initiale

61. Le renforcement des capacités d'accueil du CFPEN a amélioré la couverture de la formation initiale des enseignants du primaire. Ainsi, le sous-secteur ne recrute plus, depuis 2001, d'instituteurs sans formation initiale préalable. Ce qui n'est pas le cas de l'enseignement moyen, de l'enseignement secondaire et de l'EFTP qui continuent à recruter leurs enseignants sur la seule base des qualifications académiques. Pour mettre fin à cette situation, le MENESUP envisage la création au sein de l'Université d'un Institut Supérieur de l'Éducation capable de prendre en charge de la formation initiale des enseignants de l'enseignement fondamental et des professeurs de l'enseignement secondaire et la transformation du CFPEN en Centre de Formation Continue des Personnels de l'Éducation.

62. Pour préparer cet infléchissement de la politique de développement professionnel des enseignants, le Ministère a, à travers le CFPEN, élaboré les référentiels de formation initiale des enseignants de l'enseignement moyen. Il a également mis en place sous la houlette des Inspecteurs du Moyen et du Secondaire, des formations en cours d'emploi pour les nouveaux professeurs.

2.4.2. Formation continue

63. Les activités de formation continue des enseignants marquées jadis par leur éclatement et la faible cohérence entre les activités sont dorénavant développées dans le cadre d'un plan annuel de formation élaboré sur la base des besoins en formation émanant du terrain et des orientations de l'institution.

2.5. Orientation stratégique 5 : Capacités de gestion et de pilotage du système

64. La performance de gestion du système éducatif est évaluée par sa capacité :

- à distribuer les ressources (humaines, matérielles) du niveau central entre les différents établissements de manière cohérente et équitable (gestion administrative),
- transformer les ressources disponibles au niveau de chaque établissement en apprentissages effectifs chez les enfants qui y sont scolarisés (gestion pédagogique)

65. Au plan de la gestion administrative, l'évaluation est que la performance est bonne, les dotations en moyens des écoles sont relativement homogènes sur la base de leurs effectifs voire en faveur des petits établissements excentrés. Une situation qu'il convient de réguler sans préjudice de l'exigence de qualité

66. Au plan de la gestion pédagogique, on observe une forte dispersion inter-écoles des résultats sans grand lien avec les ressources disponibles. En effet, il existe de nombreux établissements qui ont des ressources raisonnables en termes relatifs et qui ont des résultats faibles ou très faibles. Ces situations déviantes laissent à penser une absence d'un véritable pilotage pédagogique.

67. Ces constats qui révèlent une désarticulation entre les ambitions politiques et les réalités opérationnelles, posent la question de la pertinence des pratiques et de la culture managériales au regard des ambitions et des besoins de la réforme du secteur. En effet, l'audit organisationnel mené en 2008 révèle que, malgré la réorganisation du MENESUP, les pratiques de gestions ont très peu évolué, demeurant caractérisées par des visions et des procédures d'action axées, fondamentalement, sur les ressources et les moyens, et rarement sur les résultats. Il contraste en outre le fonctionnement des services privilégiant le cloisonnement et une mauvaise circulation de l'information avec la vision holistique, systémique et dynamique de la politique éducative.

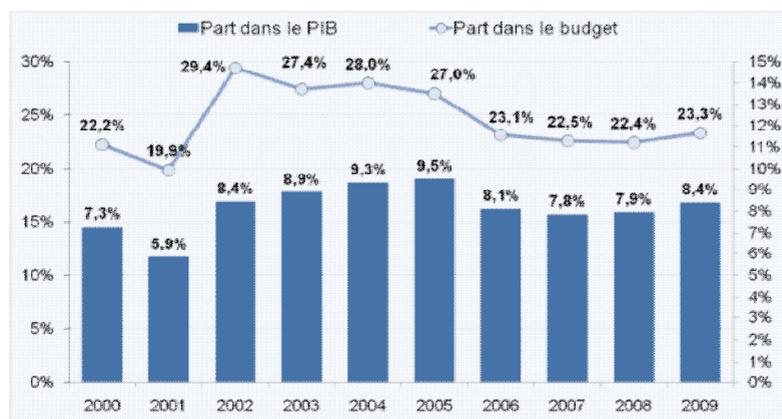
2.6. Orientation 6 : Maîtriser et rationaliser les coûts

2.6.1. Evolution du financement

68. Durant la dernière décennie, l'État djiboutien a consacré des ressources importantes au secteur de l'éducation que l'on peut apprécier tant en termes de part de l'éducation dans les dépenses courantes que dans les dépenses d'investissement. En effet, le secteur de l'Éducation a bénéficié du plus du quart des dépenses publiques et atteignant pour certaines années près de 30% des dépenses de l'État. Cela confirme la priorité accordée par le gouvernement djiboutien au secteur de l'éducation.

69. Les dépenses publiques consacrées à l'éducation ont représenté en moyenne plus de 8% du PIB durant ces dernières années. Elles ont connu une croissance (en termes réels) dépassant 3 fois celle du PIB durant la première moitié des années 2000 (9,3% contre 2,6%) correspondant à la première phase de mise en place du Plan d'Action de l'Éducation (PAE). Durant la seconde moitié des années 2000, la croissance des dépenses d'éducation était moindre que celle du PIB de l'ordre de 2%, mais dépasse toujours la progression des recettes fiscales.

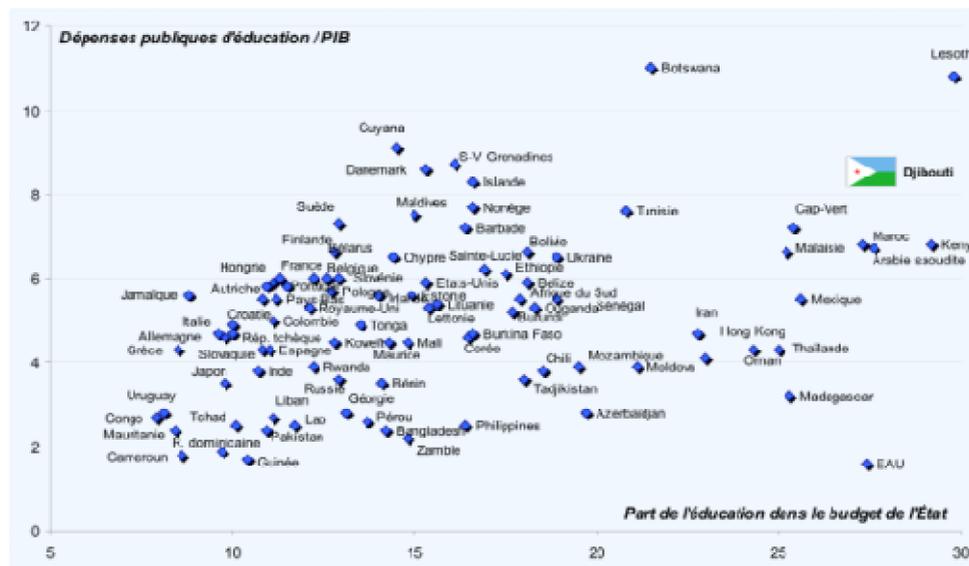
Figure 2.1 : Evolution Part de l'éducation dans le budget de l'État et dans le PIB 2000-2009



Source : analyse économique WB, 2009

70. Le rapport dépenses publiques d'éducation et PIB montre que Djibouti affiche un ratio parmi les plus élevés. Si ces ratios témoignent de la volonté du Gouvernement de soutenir l'Éducation, il n'en demeure pas moins qu'ils peuvent difficilement être améliorés, et donc que la mise en place de stratégies de maîtrise des dépenses et d'augmentation de l'efficacité des actions engagées est plus que jamais d'actualité.

Figure 2.2 : Comparaison internationale



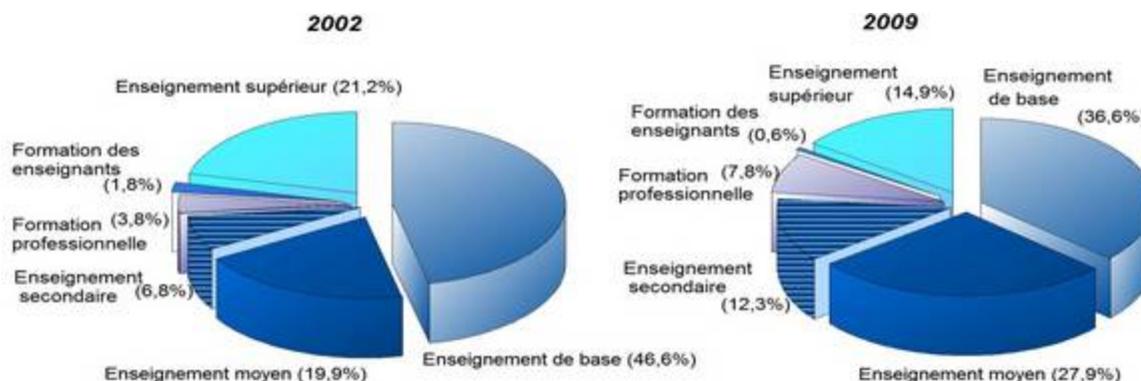
Source : Analyse économique WB, 2009

2.6.2. Structure des dépenses publiques d'éducation

71. Selon les analyses réalisées¹, l'évolution de la structure des dépenses publiques consacrées à l'éducation montre une tendance à l'augmentation de la part consacrée à l'enseignement moyen et à l'enseignement secondaire au détriment de celles de l'enseignement primaire et de l'enseignement supérieur.

72. En effet, entre 2002 et 2009, la part de l'enseignement moyen a augmenté de près de 8 points de pourcentage en passant de moins de 20% à près de 28% et celle de l'enseignement secondaire est passée de moins de 7% à 12,3%. Ces augmentations ont bénéficié d'une part, du passage d'un primaire de 6 années à un primaire de cinq années qui a pour résultat une baisse de près de 10 points de pourcentage du poids de cycle et d'autre des économies d'échelle résultant de l'augmentation des effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur. Toutefois, comme illustré ci-dessous l'enseignement fondamental est le bénéficiaire principal des ressources publiques.

Figure 23 : Évolution de la structure des dépenses publiques d'éducation entre 2002 et 2009



Source : Analyse économique WB, 2009

¹ RESEN et Analyse économique WB

3. OPTIONS EN MATIÈRE DE POLITIQUE D'ÉDUCATION (2010-2019)

3.1. Missions du Ministère

73. Le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur (MENESUP) est l'instance gouvernementale chargée des services éducatifs. À ce titre, il exerce ses fonctions dans les domaines de l'éducation préscolaire, de l'enseignement fondamental, de l'enseignement secondaire, de l'enseignement et formation techniques et professionnels ainsi que de l'enseignement et de la recherche universitaires, à l'exception d'enseignement ou de formation relevant d'un autre ministère en vue, notamment :

- de contribuer, par le développement, le pilotage et le soutien de ces domaines, à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel de la population Djiboutienne;
- de favoriser l'accès aux connaissances scientifiques, technologiques et/ou culturelles les plus élevées à tout citoyen qui en a la volonté et l'aptitude;
- de contribuer à l'harmonisation de ses stratégies et leur mise en œuvre avec l'ensemble des politiques gouvernementales et avec les besoins économiques, sociaux et culturels.

74. Pour remplir ses missions, le Ministère dispose de structures centrales et décentralisées de gestion et de pilotage du système disposant des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires. Il bénéficie, par ailleurs, de la collaboration des autres Ministères et organismes gouvernementaux, de l'appui de partenaires techniques et financiers, du concours des instances intersectorielles ou consultatives².

3.2. Dispositions réglementaires et ancrage de la politique éducative

75. Le droit à l'éducation et à la formation est un droit reconnu par la Loi portant Orientation du Système éducatif en conformité avec la Convention Internationale sur les Droits des enfants, à chaque Djiboutienne et Djiboutien sans distinction d'âge, de sexe, d'origine sociale ethnique ou religieuse. La scolarisation est obligatoire pour les enfants de 6 à 16 ans et l'État garantit la gratuité de l'école primaire. La Loi stipule, par ailleurs, que l'intérêt supérieur de l'enfant est une considération majeure dans toutes les mesures d'éducation et de formation.

76. Partant des conclusions des analyses diagnostiques du secteur, des recommandations des revues participatives et des politiques de développement social et économique du Gouvernement, le présent Schéma Directeur 2010-2019 présente les choix majeurs et les stratégies et moyens essentiels que le Ministère entend déployer pour remplir efficacement ses missions.

77. Ces orientations sont articulées autour des trois dimensions de l'enjeu de qualité : (i) la qualité de l'éducation scolaire au premier rang de laquelle l'enseignement fondamental, socle du système éducatif, (ii) la qualité et la pertinence de l'enseignement universitaire et de l'EFTP, et, (iii) la qualité de la prestation de services tant au niveau central, qu'au niveau régional et au niveau des établissements scolaires. Elles constituent la référence des plans opérationnels à court terme qui seront développés par la suite.

78. Par ailleurs, la Loi d'orientation du système éducatif sera revue pour adapter le cadre réglementaire aux options de politiques éducatives citées ci-devant. Parmi les inflexions de la Loi envisagées, (i) le désarrimage du préscolaire de l'enseignement fondamental pour en faire un sous-secteur à part en raison de ses spécificités, (ii) la réaffirmation de l'enseignement fondamental comme socle d'enseignement obligatoire garanti à tous jeunes Djiboutiens de 6-16 ans, (iii) la réorganisation de l'enseignement secondaire en filières d'enseignement général, d'enseignement et de formation technologiques professionnels, (iv) l'intégration des évolutions actuelles et futures de l'enseignement supérieur et (v) le développement de formes d'apprentissage tout au long de la vie.

² Le Comité Supérieur de l'Éducation, les Comités Régionaux d'Éducation, le Groupe de Partenaires de l'Éducation, les Associations de Parents d'Élèves.

3.3. Enjeux

79. Suite à la tenue des assises nationales de l'éducation en décembre 1999, le Gouvernement djiboutien a engagé une ambitieuse réforme de renouvellement de l'École Djiboutienne. Au cours des dix dernières années, la scolarisation des jeunes Djiboutiens et les exigences des programmes d'études ont été progressivement augmentées. Des ressources supplémentaires ont été consenties pour des interventions précoces auprès des jeunes et pour le soutien aux milieux défavorisés. Les parents et la communauté ont été davantage associés au succès des jeunes et les services complémentaires ont été revus en profondeur. De nouvelles orientations en matière de formation des maîtres ainsi qu'un référentiel de compétences relativement à cette profession ont été publiés afin de tenir compte des impératifs de la réforme.

80. Si nous pouvons nous réjouir des progrès réalisés durant les dix dernières années, il faut constater, cependant, que le pari d'une École inclusive citoyenne, efficace, pilier du développement socio-économique de notre pays n'est pas encore gagné. Des efforts additionnels doivent, donc, être consentis pour relever, à la fois, les défis (i) de développement quantitatif de l'éducation et la formation, (ii) d'amélioration de la qualité du système éducatif et de sa pertinence au regard des évolutions du contexte économique, scientifique et technologique, et (iii) d'utilisation efficace et efficiente des ressources publiques allouées au secteur.

81. Pour relever ces défis, il importe de placer l'exigence de qualité au cœur de la politique éducative pour assurer au plus grand nombre d'élèves et d'étudiants, les conditions de réussite scolaire, personnelle et sociale. S'engager à améliorer la qualité de l'éducation sous tous ses aspects dans un souci d'excellence et d'équité suppose, pour chaque niveau d'étude ou de formation, le déploiement d'un environnement éducatif et de prestations de services aptes à répondre de manière efficace et efficiente aux besoins éducatifs personnels des élèves et étudiants et aux attentes sociales et économiques des Djiboutiens.

82. L'enjeu de qualité est constitué d'un ensemble d'éléments en interaction dynamique structurés en fonction d'un but : contribuer au développement social et économique de Djibouti grâce à un système d'éducation et de formation performant, citoyen et inclusif. Passer d'une logique de l'exclusion à une logique d'inclusion et d'excellence revient à préférer aux approches unifactorielles traditionnelles, basées sur des interventions ciblées et juxtaposées au profit d'une vision holistique et systémique concevant les interventions comme un tout en interaction, non réductible à leur somme, simultanément non-isolées sur le plan relationnel quoique clos sur une cible sur le plan opérationnel.

Figure 3.2: interaction des dimensions de l'enjeu de qualité

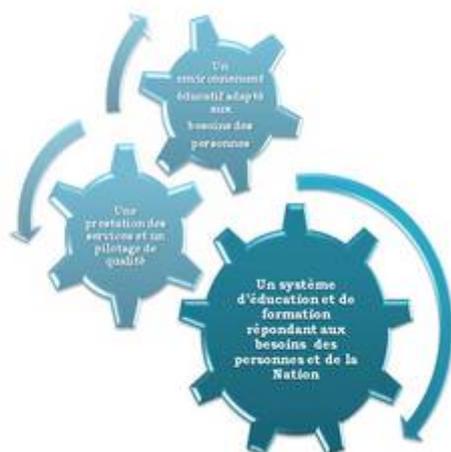


Figure 3.1: Dimensions de l'enjeu



83. Gagner le challenge de la qualité nécessite que cet enjeu soit clair, sans équivoque et mobilise tous les acteurs de l'éducation :

- les personnels de l'éducation dans leur mission fondamentale de transmission de savoir, de valeurs et de compétences, car la réussite scolaire et la qualification des jeunes se construisent au quotidien dans les établissements;
- les parents, premier acteur de la réussite de leurs enfants;
- les services centraux et régionaux pour permettre au réseau scolaire, universitaire et de formation de faire face aux enjeux d'efficacité et de pertinence des enseignements et des formations offerts.

84. Pour répondre à l'enjeu de qualité et de pertinence du système d'éducation et de formation, les options stratégiques de la politique éducative 2010-2019 reposent sur trois grands chantiers énoncés en orientations et axes d'intervention prioritaire intégrant toutes les dimensions de l'enjeu.

3.4. Tableau de synthèse des orientations stratégiques

Options en matière de politique éducative : Enjeux et orientations stratégiques

Tableau de synthèse

Orientation stratégique	N°	Axes d'intervention prioritaire	Sous secteurs cibles
Enjeu : Un enseignement scolaire citoyen, inclusif et de qualité centré sur la réussite des élèves			
Améliorer la qualité et la pertinence des enseignements et des apprentissages	OS1	OS1-A1- Mise à jour périodique des curricula et définition des savoirs et compétences minimaux garantis pour tous élèves du fondamental.	Précolaire, Fondamental & Secondaire
		OS1-A2-Développement professionnel du personnel d'éducation	Précolaire, Fondamental et Secondaire
		OS1-A3- Renforcement de la qualité de l'environnement et de la vie scolaire pour conserver des conditions favorables à l'apprentissage.	Fondamental & Secondaire
		OS1-A4-Développement de l'évaluation en tant que support à l'apprentissage	Fondamental
		OS1-A5-Développement de l'accès aux technologies de l'information et de la communication comme connaissance à acquérir et en leur qualité de supports d'apprentissage et de source riche en informations et en savoirs.	Fondamental : primaire (+/-) moyen(+) Secondaire (++)
		OS1-A6-Développement de l'éducation préscolaire conformément aux principes de qualité et d'équité en collaboration avec le secteur privé et le tissu associatif.	Education Préscolaire
Renforcer l'accès et la participation à l'Éducation	OS2	OS2-A1- Scolarisation primaire universelle d'ici l'horizon 2015	Fondamental primaire
		OS2-A2- Définition et mise en œuvre de mesures de carte scolaire d'enseignement	Précolaire, Fondamental & Secondaire
		OS2-A3- Amélioration du rendement interne de l'éducation	Fondamental et Secondaire
		OS2-A4- Développement progressif de l'offre d'éducation préscolaire	Précolaire
		OS2-A5- Développement et normalisation de l'enseignement privé	Enseignement privé
Réduire les disparités de scolarisation et de formation	OS3	OS3-A1-Education inclusive pour l'élimination des disparités d'accès et de participation à l'éducation	Précolaire, Fondamental et Secondaire
		OS3-A2- Développement de services de santé scolaire et universitaire	Précolaire, Fondamental et Secondaire
		OS1-A3- Stimulation du partenariat entre les familles et des associations de parents d'élèves et les établissements scolaires.	Fondamental et Secondaire

Enjeu : Une éducation et des formations de qualité répondant aux besoins des personnes et de la Nation

Renforcer l'efficacité de l'enseignement supérieur pour la réalisation du transfert qualitatif souhaité	OS4	OS4-A1- Renforcement de la qualité, l'accessibilité et le financement de l'enseignement supérieur	Enseignement supérieur
		OS4-A2- Renforcement de la politique de formation des enseignants	
		OS4-A3- Renforcement de la formation continue et l'offre d'enseignement non-présentiel pour répondre aux besoins des personnes et du Pays	
		OS4-A4- Soutien de la recherche universitaire	
Ajuster la structure, la vision et les contenus de formation de l'EFT	OS5	Pour répondre aux défis socio-économiques et éducatifs, la réforme du secteur constitue une priorité du Schéma Directeur. Cette réforme s'articulera autour des axes prioritaires suivants: OS5-A1- Réforme du pilotage et plus généralement de la gouvernance du sous-secteur pour réduire la fragmentation de l'EFT ; OS5-A2- Création d'un cadre et d'un espace de dialogue, d'échange, de concertation et de pilotage de l'EFT entre l'offre de formation et le monde économique ; OS5-A3- Adaptation des curricula et des contenus de formation aux besoins de qualification actuels et prévisibles du monde du travail ; OS5-A4- Développement de plans de recrutement et de formation du personnel d'enseignement, de formation et de gestion de l'EFT ; OS5-A5- Rénovation des modes d'orientation des élèves pour améliorer le prestige et l'image de l'EFT ; OS5-A6- Renforcement des mécanismes de financement par des stratégies multiformes.	EFT

Enjeu : Une gestion et un pilotage de qualité axés sur les performances

Améliorer les règles de gouvernance, de pilotage des services et des réseaux de l'éducation.	OS6	OS6-A1- Amélioration de la gouvernance et la reddition de comptes à tous les niveaux du système éducatif	Transversal
		OS6-A2- Restructuration de l'encadrement pédagogique pour répondre aux besoins des enseignants et des établissements scolaires	Inspections Directions des établissements
		OS6-A3- Rationalisation des dépenses et maîtrise des coûts	Transversal
		OS6-A4- Transformation de la région en pôle éducatif actif	MENESUP Régions

3.5. Priorités et objectifs du schéma directeur

85. Compte tenu des leçons tirées des réalisations de la décennie 2000-2009, des orientations de la politique de développement social et économique du Gouvernement réaffirmée par la déclaration de politique générale devant l'assemblée nationale et des enjeux de qualité, cœur du schéma directeur 2010-2019, l'éducation reste une priorité nationale absolue. Une priorité au cœur de laquelle la généralisation de l'enseignement fondamental, la valorisation de l'enseignement et la formation technique et professionnelle, le développement de l'Université.

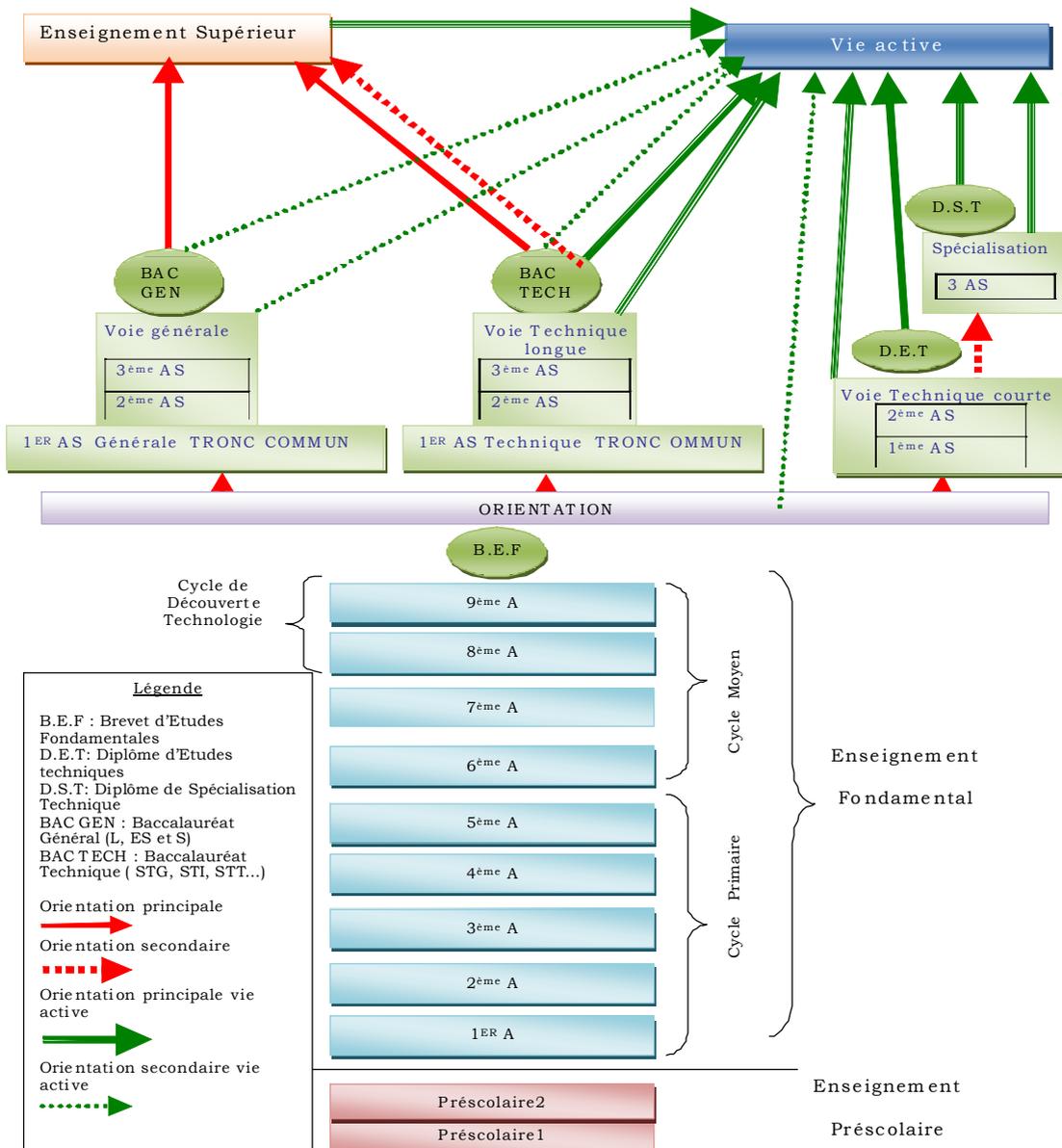
86. Les options de politique éducative, objet du Schéma Directeur 2010-2019 visent à relever le défi de qualité en termes d'équité, de rendement des élèves et étudiants, de pertinence des apprentissages et des formations aux besoins des personnes et de la société, d'exigence d'efficacité des mesures d'actions pour accroître la confiance du public dans notre système éducatif.

87. Tenant compte des évolutions récentes de notre système éducatif et des enjeux actuels, le système sera restructuré comme suit :

- Un enseignement fondamental de neuf années d'études constitué d'un cycle d'enseignement primaire de cinq années et un cycle d'enseignement moyen de quatre années. À l'intérieur de chacun de ces cycles, le parcours scolaire sera par palier deux ou trois années d'études reposant sur des évaluations bilans ou certificatives.
- Un enseignement secondaire, accessible aux diplômés de l'enseignement fondamental, constitué de trois années d'études sanctionnées par le Baccalauréat. L'enseignement secondaire comprend une filière générale et une filière technologique. Le choix entre filière générale et voie technologique s'effectue à la fin de l'année de secondaire 1.
- Un enseignement professionnel et technique constitué de trois paliers de formation : C.A.P., B.E.P. et baccalauréat professionnel. Les deux premières formations sont accessibles aux sortants de l'enseignement fondamental tandis que la dernière est ouverte aux diplômés du BEP et à titre exceptionnel aux élèves ayant accompli la classe de secondaire 1.
- Un enseignement supérieur accessible aux bacheliers.

Le graphique suivant présente l'architecture du système éducatif et les passerelles entre degré d'enseignement.

Figure 3.3 : Structure du système éducatif



3.6. Objectifs et stratégies de mise en œuvre des orientations stratégiques

Enjeu : Un enseignement scolaire citoyen, inclusif et de qualité centré sur la réussite des élèves

3.6.1. Orientation stratégique 1: Améliorer la qualité et la pertinence des enseignements et des apprentissages

Axes d'intervention (OS1-A1): Mise à jour périodique des curricula et définition des savoirs et compétences minimaux garantis pour tous élèves du fondamental.

Objectifs :

- 1- Mettre à jour les curricula du fondamental au regard des évolutions du contexte scolaire et des exigences sociétales
- 2- Élaboration et opérationnalisation de référentiel du socle de connaissances et compétences minimaux visés par l'enseignement fondamental
- 3- Élaboration et mise en œuvre de la réforme du secondaire
- 4- Conduire le maximum d'élèves aux niveaux de compétences attendues en fin de scolarité et à l'obtention des diplômes correspondants

88. La scolarité obligatoire doit garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition des connaissances et de compétences minimales indispensables pour accomplir avec succès sa scolarité obligatoire, poursuivre sa formation, construire son autonomie pour réussir sa vie en société. Ces connaissances et compétences sont décrites par les curricula qui définissent les contenus, les compétences de base et terminales par discipline et par année d'études ainsi que les outils et pratiques pédagogiques les plus adéquates pour atteindre les objectifs.

89. Dans une perspective d'amélioration continue de la qualité et de la pertinence de l'enseignement, la gestion des curricula et contenus d'enseignement s'inscrit dans une vision dynamique qui rend nécessaire la mise en place de stratégies de révisions de ces instruments pédagogiques. En outre, une augmentation du temps d'enseignement s'avère nécessaire dans le respect, toutefois, du rythme biologique de l'enfant, pour garantir l'excellence de l'enseignement de l'enseignement fondamental. L'augmentation du temps d'enseignement sera dédiée pour le primaire, au renforcement de l'apprentissage de la langue d'enseignement et à la mise en place de mesures de soutien/perfectionnement scolaire incluant l'initiation aux TIC. Dans l'enseignement moyen, ce temps sera consacré à l'introduction de l'apprentissage des langues nationales et à la familiarisation des élèves à l'usage des TIC.

90. Les études et rapports du corps d'inspection montrent, qu'en dépit des formations entreprises pour vulgariser auprès des enseignants les curricula rénovés, nombreux sont ceux qui peinent à planifier, évaluer et réguler les apprentissages. En outre, le souci de lisibilité des curricula a été également exprimé par les parents au cours des revues participatives. Pour répondre à ces besoins, un cadre offrant une vision unifiée des connaissances et compétences minimales garanties pour tous élèves de l'enseignement fondamental sera élaboré et validé avant la rentrée scolaire 2012.

Il est évident que le référentiel visé ne remplacera pas les curricula des cycles de l'enseignement fondamental et a fortiori y rajouter ou retrancher des éléments. Point de repère pour les enseignants et les familles, le référentiel des savoirs et compétences minimaux garantis constituera un contrat de base entre l'école, le Ministère et la société et une base de référence pour les épreuves d'évaluation pédagogique ou certificative.

91. Après la rénovation des curricula de l'enseignement fondamental, l'implantation de la réforme au secondaire représente un important défi à relever pour appuyer la continuité de la réforme des curricula et le cheminement de l'élève vers la réussite. L'environnement culturel, social et économique dans lequel évoluent et évolueront les jeunes exige un bagage de connaissances de base de plus en plus important, des compétences plus larges, des attitudes nouvelles et une plus grande ouverture sur le monde, d'où la nécessité de revoir les programmes et d'en rehausser les exigences, notamment pour égaler les standards les plus élevés et en vue d'améliorer leur sensibilité aux réalités actuelles de Djibouti, de sa région et aux évolutions des savoirs.

92. Dans cette optique, le développement de l'enseignement scientifique et technologique sera privilégié en termes de filières d'enseignement. Outre l'organisation des enseignements, la réforme touchera à la fois l'organisation du secondaire les contenus d'enseignement, les méthodes le matériel pédagogique, et les modalités de certification terminale pour permettre à l'enseignement secondaire d'offrir un enseignement et une formation de haut niveau et adaptés aux défis qui seront ceux de ses élèves dans un monde en évolution rapide.

93. Enfin, le renforcement qualitatif de l'apprentissage de l'arabe et de l'anglais apparaît incontournable pour l'avenir d'une société ouverte comme la nôtre. Pour ce faire, il s'avère indispensable d'introduire des changements importants dans les contenus de formation, l'évaluation des apprentissages et les approches pédagogiques pour assurer à tous les élèves en fin de scolarité obligatoire, les capacités minimales de communication dans ces langues. Dans cette perspective, un suivi rigoureux de l'expérience d'offre d'un enseignement trilingue en cours à l'école pilote Hasan Gouled d'Arta devra être mis en place pour éclairer les stratégies de développement de la qualité des enseignements en général et de l'apprentissage des langues en particulier..

Axes d'intervention (OS1-A2): Développement professionnel du personnel d'éducation

Objectifs :

- 1- Généraliser la formation initiale des enseignants du moyen
- 2- Développer et valider le référentiel de formation des enseignants du secondaire
- 3- Disposer d'un cadre réglementaire de recrutement et de formation des personnels de direction et de vie scolaire.
- 4- Renforcer la pertinence des offres de formations aux besoins des enseignants et des personnels d'éducation et aux priorités de la politique éducatives.
- 5- Disposer de personnels (enseignement, direction, vie scolaire, orientation) qualitativement adapté

94. La professionnalisation des personnels d'éducation est un paramètre essentiel de la stratégie d'amélioration de la qualité. À cette fin, l'État entend développer la formation initiale des enseignants pour qu'à l'horizon 2020 aucun enseignant ne débute sans formation initiale préalable. Il prévoit la subordination du recrutement des chefs d'établissement, des documentalistes et des personnels de vie scolaire à une formation initiale.

95. Dans la perspective de la création d'un institut supérieur de formation des enseignants, à l'horizon 2012, le Ministère entreprendra l'élaboration et la validation (i) des référentiels de formation des enseignants garantissant une formation académique pédagogique de haut niveau, (ii) de référentiel de formation des personnels de direction, d'encadrement, d'orientation et de vie scolaire, et (iii) de cadres institutionnels réglementant le recrutement, la formation et la certification des enseignants et des personnels de direction, d'encadrement et de vie pédagogique.

L'Institut accueillera prioritairement les formations d'enseignants du préscolaire au secondaire et s'ouvrira progressivement à la formation des autres catégories intervenant dans le système éducatif.

96. La qualification des enseignants et des personnels de direction, d'encadrement et de vie scolaire est un effort constant qui ne s'arrête après la titularisation. Le Ministère entend améliorer et renforcer la formation continue dans toutes ses dimensions étant donné que le personnel d'éducation est un pilier essentiel de la réussite des élèves et des étudiants.

97. Dans cette optique, les efforts actuels d'harmonisation des stratégies de formation continue seront accélérés pour réduire les disparités des offres de formations et renforcer la pertinence des formations continues aux besoins des enseignants et des personnels d'éducation et aux priorités de la politique éducatives. La définition d'un cadre réglementaire précisant, pour chaque degré d'enseignement, les types de formations, les lieux de formations, les conditions d'accès, les temps de formation, et les mesures de suivi et d'évaluation des dispositifs de formation initiale et de d'encadrement des jeunes enseignants sera une priorité. La réforme de la formation continue ne fera pas l'économie de réflexions sur les modalités de bonification administrative des formations continues.

Axes d'intervention (OS1-A3) Renforcement de la qualité de l'environnement et de la vie scolaire pour conserver des conditions favorables à l'apprentissage.

Objectifs

- 1 : Rendre l'environnement scolaire et universitaire plus accueillant et plus stimulant
- 2 : Assurer une maintenance régulière des locaux et des équipements
- 3 : Favoriser l'apprentissage de la responsabilité et de la vie collective
- 4 : Renforcer la communication et le partenariat École/Familles

98. Il existe un lien avéré entre la qualité des apprentissages et l'image de l'école. La qualité du cadre scolaire est un élément décisif de la construction d'une image positive chez les parents, chez les élèves et chez les enseignants. Ainsi, le développement de la qualité et de l'efficacité des situations d'enseignement et d'apprentissage passera par l'amélioration du cadre de vie et de travail que constituent la classe et l'établissement scolaire.

99. A cette fin, la politique éducative entend-elle soutenir et développer des stratégies éclectiques visant à faire du cadre scolaire, un milieu de vie accessible, attirant, convivial et sécurisé à travers la généralisation de mesures de renforcement de la qualité des infrastructures et équipements scolaires, de promotion à l'intérieur des écoles d'activités extrascolaires (activités sportives et culturelles), de renforcement de la communication et du partenariat École/Familles.

Axes d'intervention (OS1-A4) Développement de l'évaluation en tant que support à l'apprentissage

Objectifs :

- 1 : Développer et valider un cadre de référence de l'évaluation
- 2 : Former les enseignants à l'évaluation pédagogique
- 3 : Organiser des évaluations nationales cycliques des acquis des apprenants, et participer aux évaluations comparatives internationales
- 4 : Réaliser régulièrement des études évaluatives sur le rendement de l'enseignement scolaire et de l'EFTP

100. Le renouveau pédagogique d'envergure qui est instauré dans les divers degrés du système éducatifs ne saurait être complet sans le développement de pratiques d'évaluation. L'évaluation des apprentissages fournit des renseignements précieux à la fois sur les apprentissages des élèves et sur l'efficacité de ses stratégies d'enseignement. Par ailleurs, elle constitue un moyen de renforcement de la communication parents/écoles.

101. Le domaine de l'éducation reconnaît trois types d'évaluation selon le moment, le lieu et l'intention: l'évaluation diagnostique, l'évaluation formative et l'évaluation sommative. Les deux premières ont un caractère plus pédagogique qu'administrative que la dernière qui de part sa finalité de certification, a essentiellement une valeur administrative. Or, faute de stratégie holistique, les pratiques d'évaluation sont restées confinées en une reproduction de pratiques en rupture avec l'essence de l'approche par les compétences.

102. Cette lacune devra être remédiée par la définition d'un cadre globale de référence définissant un système d'évaluation homogène référant les démarches d'évaluation à des indicateurs. La définition de socle de connaissances et compétences minimales garanties qui repose moins sur une discrimination entre les disciplines que sur l'importance à accorder à chacun des domaines de l'apprentissage dans la réalisation d'un enseignement de qualité et d'une éducation équilibrée et globale devra aider à la définition d'un cadre de référence guidant les pratiques d'évaluations pédagogiques et certificatives.

Axes d'intervention (OS1-A5) Développement de l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

Objectifs :

- 1 : Définir et mettre en œuvre un cadre d'action pour l'intégration des TICE dans les pratiques scolaires
- 2 : Former les enseignants à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication
- 3 : Développer l'accès aux TIC comme connaissance à acquérir et comme supports d'apprentissage

103. Le XXIème est l'ère des technologies numériques et la pertinence des apprentissages et des formations scolaires sera fonction, fondamentalement, de leur sensibilité à ces technologies. Par ailleurs, l'appropriation des nouvelles technologies de l'information et de la communication contribue de façon significative au maintien de la qualité des apprentissages. Aussi, le développement de l'intégration des technologies de l'information et de la communication à tous les niveaux d'enseignement et en particulier l'enseignement post-primaire constitue-t-il un challenge de taille.

104. Pour relever ce défi, le Ministère la stratégie décennale prévoit :

- la familiarisation des enseignants à l'utilisation des technologies numériques. Les Centres de Ressources Pédagogiques installés dans les régions et le Hub installé au CFPEN régionaux seront utilisés ad hoc ;
- la mise en place d'un plan de développement de l'usage des TICE dans les établissements scolaires visant :
 - la disponibilité dans les établissements d'équipements informatiques et la transformation de l'expérience de la base numérique interactive développée par le CRIPEN en un espace web pédagogique pour enrichir la documentation pédagogique destinée aux enseignants et aux élèves,
 - la familiarisation des élèves du fondamental à l'outil numérique et dans le secondaire le développement progressif de l'utilisation des TIC comme connaissance à acquérir et supports d'apprentissage.

Dans le même temps, l'interconnexion des différents départements du MENESUP devra être achevée et le site du Ministère stabilisé pour mieux remplir son rôle informatif.

Axes d'intervention (OS1-A6) Développement de l'éducation préscolaire

Objectifs :

- 1 : Valider le curriculum du préscolaire et les référentiels de formation des enseignants
- 2 : Promulguer le cadre réglementaire de l'éducation préscolaire
- 3 : Instituer une structure d'encadrement, de pilotage et de suivi-évaluation du préscolaire
- 4 : Accroître l'accès au préscolaire

105. L'importance de l'éducation préscolaire dans la construction, le développement social de l'enfant et dans sa préparation à l'enseignement scolaire est de nos jours avéré. C'est dans l'esprit de l'intérêt supérieur de l'enfant que le Ministère a entrepris l'élaboration du curriculum de l'éducation préscolaire et du référentiel de formation des enseignants pour créer les conditions d'émergence d'une éducation préscolaire soucieuse du développement de l'enfant.

106. Il convient de compléter les outils didactiques élaborés par un cadre réglementaire aux fins de réguler le développement non maîtrisé de l'offre de préscolaire privé et garantir la qualité des prestations de services. À cette fin, le Ministère développera les normes et standards guidant la création et l'entretien de structures d'éducation préscolaire et mettra le curriculum à disposition du secteur privé et le tissu associatif actif

dans le domaine et créera une structure en charge de l'encadrement et du suivi évaluation de l'éducation préscolaire publique et privée. Concomitamment, l'offre d'éducation préscolaire publique sera progressivement développée en direction, prioritairement, des zones urbaines pauvres et des zones rurales pour répondre aux principes de qualité et d'équité.

3.6.2. Orientation stratégique 2: Renforcer l'accès et la participation à l'Éducation

Axes d'intervention (OS2-A1): Scolarisation primaire universelle d'ici l'horizon 2015

Objectifs

- 1 : Accroître les capacités d'accueil de l'enseignement scolaire.
- 2 : Développer une stratégie de mobilisation de la demande sociale ciblée sur les freins à la scolarisation.

107. En dépit des progrès réalisés, l'objectif de scolarisation primaire universelle demeure d'actualité. Le défi se pose à la fois en termes d'admission en première année du fondamental, et en termes d'achèvement du cycle primaire. Pour ce faire, il s'agira de renforcer les capacités d'accueil du primaire pour mettre fin les demandes non honorées faute de place et, en même temps, stimuler la demande sociale par des actions ciblées.

108. Dans cette optique, les mesures de sensibilisation et de mobilisation sociales privilégieront les actions de proximité basée sur une approche spiralaire (actions- évaluation des effets- régulations) et une documentation des freins à la scolarisation.

Axes d'intervention (OS2-A2): Définition et mise en œuvre de mesures de carte scolaire d'enseignement

Objectif : Définir et mettre en œuvre des mesures de carte scolaire.

109. Pour accompagner l'expansion de l'enseignement, le vide en termes rationalisation de l'offre d'éducation sera comblé par la définition de mesures de cartes scolaires déterminant les bassins de recrutement des écoles et établissements scolaires, les procédures d'ouverture et de fermetures de classes, les procédures de dotation des établissements en personnel ainsi que les normes architecturales des infrastructures scolaires et les standards des équipements scolaires de base.

110. Ces mesures devront aller dans le sens de la recherche de stratégies et de réduction des coûts unitaires pour assurer la soutenabilité financière du développement de l'accès et de la qualité.

Axes d'intervention (OS2-A3): Amélioration du rendement interne et externe de l'éducation

Objectifs :

- 1 : Réduire le redoublement.
- 2 : Améliorer les taux de rétention
- 3 : Maîtriser la transition entre le fondamental et le secondaire.
- 4 : Opérationnaliser les structure d'information et d'orientation des élèves
- 5 : Favoriser la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur scolarité secondaire

111. Parallèlement à l'objectif de scolarisation primaire universelle, l'amélioration de la couverture scolaire post-primaire sera poursuivie pour répondre aux impératifs de droit et de valorisation du capital humain sans préjudice de la qualité. Les défis majeurs pour les années à venir, dans cette perspective, sont la réduction des gaspillages que constituent les redoublements et les abandons d'une part et, de l'autre la régulation des flux entre des flux entre l'enseignement fondamental et les niveaux supérieurs.

112. La maîtrise des redoublements et la réduction des abandons en cours de scolarité passeront, d'abord, par le renforcement de l'efficacité de l'enseignement. C'est l'objectif des mesures axées sur la qualité de l'enseignement présentées ci devant³. Cumulativement à ces options, le Ministère entend

³ Cf. orientation 1

accélérer la réduction du gaspillage par l'offre d'une palette de services et d'activités de vie scolaire allant de la mise en place au sein des établissements scolaires d'un dispositif de suivi opérationnel de la fréquentation régulière des élèves, d'amélioration de la communication entre l'élève et son milieu scolaire, social et familial. Dans cette perspective, le renforcement des compétences des Conseillers d'éducation et la création de structures d'information et d'orientation dans le fondamental 2 et le secondaire sera un atout.

113. Augmenter le rendement du système ne se résume pas seulement à la réduction des déperditions (redoublements, abandons...). Il s'agit également que les compétences acquises répondent quantitativement et qualitativement aux besoins présents et futurs du marché de l'emploi. Les mesures de réforme des curricula de l'enseignement secondaire et de l'EFTP, et de généralisation de l'approche par compétences qui renforceront l'employabilité des jeunes diplômés des degrés d'enseignement et de formation post-fondamental devront être accompagnées de mesures de suivi de l'insertion professionnelle des sortants du système. Le vide constaté dans le suivi sera comblé par le développement de la fonction de veille et d'observation visant à fournir aux décideurs les contraintes des environnements socio-économiques pour aider la régulation des enseignements et des formations.

Axes d'intervention (OS2-A4): Développement progressif de l'offre d'éducation préscolaire

Objectif: Renforcer l'accès à l'enseignement primaire

114. Les expériences acquises à Djibouti et ailleurs, montrent l'existence d'une relation positive entre participation à une éducation préscolaire et accès à l'école primaire. À ce titre, le développement de programmes d'éducation préscolaire constitue une stratégie d'accélération de la réalisation des objectifs d'accès universelle à l'école primaire et d'amélioration de la réussite scolaire et de renforcement de l'inclusion.

Axes d'intervention (OS2-A5): Développement et normalisation de l'enseignement privé

Objectifs :

- 1 : Consolider la normalisation de l'organisation et du fonctionnement de l'enseignement privé
- 2 : Améliorer le suivi et l'encadrement pédagogique de l'enseignement privé

115. L'harmonisation des programmes et contenus d'enseignement des établissements scolaires privés de langue arabe commencée devra se poursuivre en vue de conformer les curricula de l'enseignement privé aux exigences des curricula officiels. De même, se poursuivront les travaux de normalisation des examens pour mettre fin d'ici 2015 les certifications de fin d'études fondamentales aujourd'hui laissées à la discrétion des établissements d'enseignement privé.

116. Les actions d'harmonisation des curricula, de normalisation de la certification s'accompagneront naturellement d'un renforcement de l'encadrement et du suivi pédagogique. À cette fin le service actuellement en charge de l'enseignement privé sera renforcé en ressources humaines et ses charges réorientées vers les missions de suivi, d'encadrement et de régulation du secteur. Par ailleurs, l'accès aux subventions de l'État sera subordonné à des indicateurs de performances et en particulier du poids de leur participation à l'effort de scolarisation. Enfin, la stratégie soutiendra par la formation des enseignants et l'offre de suivi pédagogique les créations d'offres d'éducation préscolaire.

3.6.3. Orientation stratégique 3: Réduire les disparités de scolarisation et de formation

Axes d'intervention (OS3-A1): Education inclusive pour l'élimination des disparités d'accès et de participation à l'éducation

Objectifs :

- 1 : Éliminer les disparités liées au genre
- 2 : Renforcer la scolarisation des enfants à besoins spéciaux
- 3- Généraliser les pratiques de suivi et de soutien des enfants en difficultés d'apprentissage

117. Les préoccupations de l'Unesco, quant à l'éducation pour l'inclusion, rencontrent celles du Gouvernement de la République de Djibouti qui envisage, d'emblée l'école fondamentale comme une école pour tous, sans aucune discrimination plaçant l'inclusion dans un champ plus large que celui traditionnel de l'handicap au sens de déficience motrice, sensorielle et/ou mentale, et l'inclusion comme un levier de lutte contre la pauvreté.

118. Ainsi, pour Djibouti, l'éducation pour tous (EPT) est entendue comme une stratégie qui répond, sans ségrégation, aux différents besoins de tous les apprenants, en augmentant la participation dans l'éducation, la formation, la culture et la citoyenneté des Djiboutiens. Par conséquent, l'inclusion vise à :

- améliorer la situation des enfants qui n'avaient auparavant pas de possibilités de fréquenter l'école avec d'autres enfants ;
- lever tous les obstacles possibles à la réussite de l'apprentissage et du développement de chaque élève.

119. La stratégie conçoit le concept élargi d'éducation pour l'inclusion comme un principe directeur général visant à renforcer l'éducation pour tous et envisage l'accueil d'enfants à besoins particuliers en classe ordinaire. Chaque école a, donc, vocation à accueillir les enfants à besoins spéciaux. Naturellement, pour être effective, l'obligation d'inclusion nécessitera un aménagement de l'environnement scolaire, la disponibilité d'équipements pédagogiques adaptés, la formation des enseignants, l'information des parents, et chaque fois que nécessaire la disponibilité d'accompagnements notamment thérapeutiques ou rééducatifs. Dans ce but, la politique éducative prévoit:

- l'amélioration de l'accessibilité des locaux et l'intégration des besoins particuliers des enfants vulnérables dans les ressources et plans de réussite des établissements scolaires,
- le renforcement de la qualité et de la pertinence des activités de mobilisation et de sensibilisation sociale,
- la généralisation des mesures de détection précoce des difficultés d'apprentissage et de soutien scolaire,
- le développement du préscolaire dans les zones les plus démunies,
- l'encouragement de l'équité en faveur des filles et des zones les plus démunies en fixant des objectifs clairs de réduction des disparités,
- la réorientation des mesures de soutien à la scolarisation comme les cantines scolaires sur les enfants vulnérables,
- la mise en place de classes pour enfants non voyants et sourds-muets.

Axes d'intervention (OS3-A2): Développement de services de santé scolaire et universitaire

Objectif : Promouvoir la santé des élèves

120. Malgré les dispositions de la convention de partenariat entre le MENESUP et le Ministère de la Santé, le développement des services de santé scolaire et universitaire reste embryonnaire. Conformément aux dispositions de l'INDS en matière d'accès de la population aux services essentiels tels que l'eau et la santé, la stratégie décennale vise à accélérer l'installation d'une politique intersectorielle opérationnelle apte à l'émergence d'un service de santé scolaire et universitaire.

121. Le développement de la santé scolaire et universitaire est essentiel en termes de prévention et de dépistage pour œuvrer à ce que des problèmes de santé n'entraînent la scolarité et que la scolarité ne perturbe la santé de l'élève. À cette fin, il est envisagé, en partenariat avec le Ministère de la santé de mettre en place au niveau régional et central des instances en charge:

- de programmes de dépistage de maladie et en particulier des troubles de la réfraction et des déficits auditifs,

- de programmes de développement de l'hygiène scolaire,
- de la surveillance des conditions d'hygiène et de sécurité dans les institutions scolaires et universitaires,
- de la supervision de l'inclusion dans les curricula de l'éducation à la santé.

Axes d'intervention (OS3-A3): Stimulation du partenariat entre les familles et des associations de parents d'élèves et les établissements scolaires

Objectif : Mettre en place des actions de mobilisation et d'éducation en faveur de l'éducation inclusive

122. Les objectifs d'équité et d'égalité des chances en général et les objectifs de scolarisation des enfants à besoins spéciaux en particulier représentent un défi pour la société tout entière. En utilisant d'ailleurs le terme d'« **éducation pour l'inclusion** » plus souvent que celui d'« **éducation inclusive** », l'Unesco souligne que l'accès à l'école n'est pas un problème relevant uniquement des politiques éducatives, mais un défi qui interpelle la société tout entière.

123. Il est, donc, indispensable d'inscrire les mesures d'amélioration et de renforcement des capacités inclusives de l'École Djiboutienne dans un partenariat étroit entre l'ensemble des acteurs et partenaires de l'institution scolaire pour en faire un projet collectif, aux valeurs partagées et alimenté par une volonté une volonté conjointe et une culture opérationnelle commune.

Enjeu : Une éducation et des formations de qualité répondant aux besoins des personnes et de la Nation

3.6.4. Orientation stratégique 4: Renforcer l'efficacité de l'enseignement supérieur pour la réalisation du transfert qualitatif souhaité

124. La politique de développement de l'enseignement supérieur repose sur une démarche réaliste qui repose sur mise en place se fait d'une façon progressive. Entré dans sa phase dynamique, l'enseignement supérieur se trouve confronté à plusieurs défis en rapport avec les caractéristiques actuelles du paysage de l'emploi, le rythme accéléré du développement technologique et scientifique, la croissance soutenue de la demande d'enseignement supérieur, les objectifs de production de contribution à la société du savoir, dans le cadre d'un financement assuré essentiellement par l'État et de ce fait dépendant des choix budgétaires nationaux. C'est dans ce cadre que l'enseignement supérieur se doit de réaliser les objectifs stratégiques du secteur qui consistent essentiellement à relever les défis de l'amélioration de la rentabilité du système universitaire et son rendement pédagogique et social. Pour y parvenir cinq axes d'intervention prioritaire, poursuivant le travail déjà amorcé et se fondant sur les acquis, sont proposés.

Axes d'intervention (OS4-A1): Renforcement de la qualité, la pertinence et l'accessibilité de l'enseignement supérieur

Objectifs

- 1 : Poursuivre le développement du système LMD basé sur des standards de qualité élevés
- 2 : Accroître la qualité et la pertinence des programmes d'études

125. La mise en service du nouveau campus viendra renforcer les capacités d'accueil et permettre, ainsi, à l'UD de faire face à la montée en puissance des effectifs d'étudiants. En effet, il est prévu un doublement du nombre d'étudiants réguliers qui passera de 3 650 étudiants en 2009 à plus de 8 000 en 2019.

La mise en service du nouveau campus en offrant un cadre de travail et de vie de qualité contribuera à l'amélioration de la qualité des enseignements, objectif central de la stratégie décennale de développement du système d'enseignement universitaire dans notre pays.

126. L'UD s'attellera au renforcement de la qualité de ses enseignements et formations dans le cadre de la mise en place progressive du système Licence-Mastère-Doctorat (LMD) dans une démarche d'assurance qualité pour assurer la valeur scientifique des diplômes djiboutiens et des compétences qu'ils recouvrent et d'évaluation pour revoir régulièrement la pertinence des programmes offerts.

Pour aider les étudiants dans leur formation et en vue d'asseoir chez les étudiants d'une manière générale la culture numérique, les mesures de développement de cours numérisées et de facilitation de l'accès des étudiants à l'ordinateur et à l'Internet seront poursuivies.

127. Les efforts d'amélioration continue de l'efficacité pédagogique et scientifique des programmes de formation académique, s'accompagneront de mesures de rehaussement de l'employabilité des diplômés pour relever l'enjeu d'éducation et de formation de qualité répondant aux besoins des personnes et de la Nation sous-tendant la politique du Ministère en matière d'enseignement supérieur. Dans cette perspective, l'UD prévoit de mettre en place, à côté des actions, de dialogue avec le monde économique et d'exploration du marché de l'emploi pour identifier les créneaux porteurs, des services d'aide à la création d'entreprise à destination des étudiants, et de mécanisme de suivi de l'insertion professionnelle des diplômés aux fins d'aider les politiques de régulation des enseignements et des formations.

Axes d'intervention (OS4-A2): Amélioration du rendement interne de l'enseignement supérieur pour améliorer l'efficacité du sous secteur

Objectif : Réduire les déperditions (redoublements et abandons)

128. Le nombre de redoublants et/ou d'exclusion soit volontairement soit pour des raisons d'épuisement du nombre des inscriptions tolérées constitue un indicateur de qualité et d'efficacité. Redoublements et exclusions précoces témoignent, en effet, de situations d'échec des stratégies de formation et d'investissement à perte. L'amélioration du rendement interne de l'enseignement supérieur, en termes de réduction des taux de redoublements et d'exclusion en cours de formation constitue un défi de taille qui

pour être relevé exige la mise en œuvre d'un faisceau d'actions centrées sur l'étudiant parmi lesquels le renforcement de la qualité du cadre universitaire pour en faire un milieu de vie et d'apprentissage riche et responsabilisant, le développement de service d'information et d'orientation pour aider le jeune dans le choix des programmes universitaires, et le déploiement de politique diversifiant les parcours d'accès aux formations.

Axes d'intervention (OS4-A3): Soutien de la formation des enseignants et de la recherche universitaire

Objectifs

- 1 : Améliorer le pourcentage d'enseignants titulaires d'un doctorat et/ou inscrits à un programme menant à l'obtention d'un doctorat
- 2 : Améliorer le pourcentage d'enseignants titulaires d'un doctorat et/ou inscrits à un programme menant à l'obtention d'un doctorat

129. La formation des formateurs et le développement de la capacité de recherche sont des piliers fondamentaux de la qualité de l'enseignement et de la formation universitaire et au-delà de la force de création et d'innovation de l'Université. Viser l'excellence passe nécessairement par :

- la poursuite et le renforcement de la politique de formation des enseignants en vue de doter le sous-secteur de ressources humaines,
- la stimulation d'une recherche universitaire dynamique, gage de qualité et déterminant majeur de la pertinence de tout enseignement supérieur.

Axes d'intervention (OS4-A4): Renforcement l'offre de formation continue et d'enseignement non-présentiel pour répondre aux besoins des personnes et du pays

Objectifs

- 1 : Renforcer les capacités de l'unité de formation continue de l'UD
- 2 : Développer une offre d'enseignement à distance

130. Le renforcement de la formation continue et le développement d'enseignement non-présentiel forment un axe de renforcement des capacités de l'université à répondre aux besoins particuliers des individus et aux objectifs de valorisation des ressources humaines du Gouvernement. Depuis sa création, l'Université s'est intéressée à répondre aux demandes de formation de personnes engagées dans la vie active ou non.

131. Les données montrent une demande importante et un rendement satisfaisant en termes de persévérance et de réussite aux diplômes préparés. Répondre à la demande et aux exigences qualitatives académiques, nécessite le renforcement des capacités du système de formation continue de l'université en vue d'en faire un système complet de formation à distance accessible à toutes personnes aptes à la formation dans l'enseignement supérieur et ceci dans le cadre du principe de la formation tout au long de la vie et de la culture de la formation continue.

Axes d'intervention (OS4-A5): Gouvernance et financement

Objectifs

- 1 : Optimiser la gouvernance et la gestion financière
- 2 : Renforcer les services de suivi de la scolarité et de production de données quantitatives et qualitatives
- 3 : Renforcer les services d'appui (CRRRI et BU)

132. La croissance et la transformation continue de la composition de la population étudiante exigent une planification dynamique, tant sur le plan académique que sur le plan des services complémentaires. C'est pourquoi, l'UD se propose de consolider et améliorer les mesures d'optimisation de ses processus et mécanismes de gestion et de gouvernance, tant au niveau des opérations de l'établissement qu'à celui de la gouvernance académique. À cette fin, dans le respect des valeurs universitaires fondamentales d'indépendance et de rigueur intellectuelle et académique et des traditions de collégialité professorale, les axes prioritaires des interventions sont :

- le développement d'un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) pour améliorer la gestion, la planification, la prospection et la gestion financière. Outil d'aide à la décision, le CDMT permet la

comparaison entre la programmation des dépenses et la mobilisation des ressources sur une période donnée, l'évaluation du niveau d'efficacité des dépenses inscrites pour la stratégie adoptée en comparaison avec les ressources mobilisables à moyen terme.

- le renforcement du service de la scolarité en termes de gestion des études, des statistiques, du suivi des diplômés et de production de données quantitatives et qualitatives,
- la création d'une structure de prospection du marché et de renforcement des relations entre l'université et son environnement socio-économique,
- le renforcement du CRRI en termes de développement des systèmes informatiques et l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication,
- le développement des capacités de la bibliothèque universitaire concernant la disponibilité de ressources, l'accessibilité des étudiants à ces ressources et l'établissement de relations partenariales avec les bibliothèques universitaires étrangères pour faciliter l'accès à distance des ressources documentaires.

3.6.5. Orientation stratégique 5: Ajuster la structure, la vision et les contenus de formation de l'EFTP

133. Une réforme d'envergure visant à renouveler l'organisation, le fonctionnement, les programmes et les méthodologies de formation en vue de développer la capacité du sous secteur, la qualité de ses prestations et ses liens avec le marché de l'emploi pour répondre aux besoins de formation des personnes et aux besoins du marché de l'emploi est prévue. Des outils de planification stratégique spécifiques à ce sous-secteur seront développés.

Enjeu : Une gestion et un pilotage de qualité axés sur les performances

3.6.6. Orientation stratégique 6: Améliorer l'efficacité et l'efficience de la gouvernance, du pilotage de l'éducation et de gestion des ressources

134. La désarticulation entre les ambitions politiques et les réalités opérationnelles observée au cours de la décennie écoulée pose la question de la pertinence des pratiques et de la culture managériales au regard des ambitions et des besoins de la réforme du secteur. Des pratiques qui malgré, la réorganisation du secteur, relèvent fondamentalement des procédures de management traditionnelles où l'information de gestion porte prioritairement sur les ressources et les moyens, et rarement sur les résultats et de modes de fonctionnement des services privilégiant le cloisonnement et la reproduction en rupture avec la vision large et dynamique de la politique éducative.

135. Pour promouvoir l'efficacité et l'efficience de la gouvernance, du pilotage de l'éducation et de gestion des ressources, le schéma directeur identifie quatre axes d'amélioration : l'amélioration de la gouvernance et la reddition de comptes à tous les niveaux du système éducatif, la restructuration de l'encadrement pédagogique pour répondre aux besoins des enseignants et des établissements scolaires, la rationalisation des dépenses et maîtrise des coûts, la transformation de la région en pôle éducatif actif.

136. Pour mener les changements de cap voulu, le MENESUP s'appuie sur un certain nombre de points forts importants:

- l'existence d'une réforme qui mobilise l'énergie des cadres autour d'objectifs globaux clairs,
- les progrès enregistrés par le MENESUP, à la faveur de cette réforme, sur certains aspects importants (taux de scolarisation, nouveaux programmes, référentiels et manuels éducatif, ...),
- la pleine conscience partagée par les principaux responsables interviewés des insuffisances du système d'organisation actuel et la liberté de ton dont ils ont fait preuve pour décrire les difficultés qu'ils rencontrent dans l'exercice de leurs fonctions et pour exprimer leurs souhaits de changement,
- l'existence d'un vivier de ressources humaines bien au fait des exigences de la réforme et en mesure de jouer un rôle plus actif dans l'exercice des responsabilités managériales couvertes par les postes clés de l'organigramme, etc.

137. Il doit, cependant compter sur deux insuffisances organisationnelles majeures limitant la marge de manœuvre du Ministère:

- L'absence de pouvoir réglementaire ou décisionnel (arrêtés, décisions), même si dans les faits, les décrets et les décisions de gestion (recrutements, nominations, titularisation, augmentations, passation de marchés, ...) sont préparés par ses services, avant d'être soumis à la Présidence pour approbation finale et signature.
- L'absence de gestion effective des salaires et du budget centralisés au Ministère des Finances, qui, faute d'architecture plus ouverte vers les ministères, ne permet pas un suivi efficace de l'exécution du budget alloué au secteur.

138. Les réformes actuellement en cours visant (i) l'interconnexion en réseau des Ministères d'une part, et, l'interconnexion entre services du MENESUP d'autre part, permettront sans nul doute une plus grande efficacité des circuits des actes réglementaires ou décisionnels et de la communication interne, dans l'intérêt bien compris de tous les acteurs, (ii) l'introduction du « cadre des dépenses à moyen terme » (CDMT), comme processus de prévision budgétaire au niveau des ministères consolidés au niveau de l'État dans un « cadre budgétaire à moyen terme » CBMT constituera sans nul doute un pas important vers l'amélioration de la gouvernance.

Axes d'intervention (OS6-A1): Amélioration de la gouvernance et la reddition de comptes à tous les

niveaux du système éducatif

Objectifs

- 1 : Réviser des fonctions, missions des organes du Département et élaboration de manuels de procédures
- 2 : Réviser la gestion des ressources humaines
- 3 : Améliorer les mécanismes de programmation et de reddition de comptes.
- 4 : Poursuivre la modernisation des systèmes informatiques et des infrastructures technologiques du Ministère

139. La réforme des méthodes managériales ne saurait se concevoir sans l'adoption d'un nouveau système de valeurs et de nouvelles règles du jeu, régissant le travail. Le but recherché à travers une réforme de l'organisation interne est l'adaptation des structures et des règles de gouvernance du système à tous les niveaux des réseaux de l'éducation aux principes d'optimisation de la performance et la qualité des services et de leur efficience.

140. La réforme concernera en premier lieu l'enrichissement de l'organigramme par des définitions de fonctions, qui précisent pour les postes clés, les missions et tâches spécifiques, les liens qu'il a avec l'extérieur, les moyens d'organisation et les critères d'appréciation du fonctionnement. Ces définitions de fonctions doivent s'accompagner d'une révision systématique des procédures et leur codification dans un manuel de référence, accessible sur l'intranet du Ministère pour permettre, aux unités et responsables qui les dirigent, d'aller vers une véritable professionnalisation et une responsabilisation des agents et l'installation d'une culture de reddition de comptes.

141. Pour passer d'organes d'administration de moyens, à organes de gestion de ressources axés sur les résultats, la révision ciblée devra, aussi, favoriser le développement du cadre de travail. Ce qui passe par la mise au point d'un plan de formation visant le renforcement des compétences du personnel en matière de gestion axée sur les résultats, et l'amélioration du cadre de travail, en réunissant les ressources matérielles minimales et en développant les conditions optimales à l'exercice par chacun de ses activités d'une façon efficace.

142. La rénovation de la gestion des ressources humaines constituera, également, une réforme prioritaire. Les formes actuelles de gestion caractérisées par une vision au jour le jour, des gestions de carrière au cas par cas, soucieuses au mieux de la bonne application des dispositions réglementaires et administratives devront laisser place des plans de gestion des ressources humaines qui tiennent compte des objectifs de la politique éducative, de la disponibilité des ressources, du développement des compétences et de la qualité de vie au travail. Dans cette perspective, la rénovation des procédures de gestion passera par :

- l'engagement d'une réflexion sur les métiers de l'éducation nationale, afin de soutenir une nouvelle dynamique de la gestion des ressources humaines,
- la généralisation de la gestion prévisionnelle mettant en rapport les ressources disponibles et les besoins en moyens humains nécessaires à la réalisation des missions assignées à chacun des sous-secteurs,
- la révision des procédures de gestion courante (affectation, mutation, mobilité, évaluation) basée sur les besoins des établissements éducatifs et service,
- la révision des plans de carrières et en particulier des procédures de promotion en vue de privilégier le mérite et les compétences,
- La valorisation des plans de formation continue visant le renforcement des compétences du personnel dans leurs domaines professionnels.

143. L'amélioration du processus de planification et de mise en œuvre des projets, à travers (i) l'achèvement de la modernisation du système d'information et de gestion de l'éducation (SIGE) en cours et la définition d'un processus et des instruments de pilotage au plus haut niveau, bâtis autour du SIGE répondant aux besoins de la prise de décision, à long, moyen et court termes, et (ii) la définition à partir du Schéma Directeur et des plans d'action qui en seront dérivés de cadre opérationnel et détaillé de suivi-évaluation.

144. L'amélioration des capacités du MENESUP en matière de programmation et de suivi-évaluation des mises en œuvre des programmes et projets passera, également, par l'accroissement la portée des évaluations à travers le développement de politique d'évaluation des services et des résultats des établissements scolaires, et la disponibilité des évaluations pour une utilisation rapide des résultats.

145. Le projet d'interconnexion et de développement de sites d'information via l'Internet accessible sur l'intranet du Ministère est de nature à améliorer la fluidité et la circulation de l'information. Il s'agira au cours des prochaines années de poursuivre la modernisation des systèmes informatiques et des infrastructures technologiques du Ministère afin de renforcer la disponibilité de services en ligne du Ministère et l'accès aux informations.

Axes d'intervention (OS6-A2): Restructuration de l'encadrement pédagogique pour répondre aux besoins des enseignants et des établissements scolaires

Objectifs

1 : Adapter les missions et les pratiques des corps d'inspection et développer les actions de formation des personnels d'encadrement pour conforter l'encadrement, le pilotage et l'évaluation des établissements scolaires

2 : Améliorer la gestion administrative et pédagogique des établissements scolaires afin d'assurer un pilotage efficace et efficient de l'éducation et de la formation des élèves

146. Une politique publique est d'autant plus performante que les objectifs sont atteints ou approchés grâce aux moyens alloués et surtout sur l'amélioration de l'utilisation des ressources en résultats car les moyens sont loin d'être tout. Pour être pertinentes, les stratégies d'installation d'une culture de la performance ne doivent pas occulter l'administration de terrain (inspections, établissements scolaires) afin d'éviter afin d'éviter un déséquilibre entre les ambitions de la politique éducative et sa mise en œuvre.

C'est pourquoi, les mesures d'amélioration de la qualité de la gouvernance devront être associées à une révision et à une redéfinition de l'organisation et du fonctionnement des instances d'encadrement, de pilotage et de direction du réseau scolaire.

147. Pour ce faire, une forte priorité sera accordée à la révision des missions des corps d'inspection pour faire évoluer les missions et les pratiques de l'encadrement pédagogique et de la gestion des établissements scolaires afin d'assurer un pilotage efficace et efficient de l'éducation et de la formation des élèves. Il s'agira de procéder à une harmonisation plus systémique et plus efficace des missions à l'enjeu qualité et d'efficience de la politique éducative en restructurant de manière cohérente et opérationnelle les fonctions d'expertise, d'encadrement, de pilotage et d'évaluation du corps.

148. Les efforts de transformation des pratiques de gestion seront également déployés en direction des personnels de direction et des équipes pédagogiques des établissements scolaires pour qu'ils s'approprient de la nouvelle logique de gestion efficace et de services pédagogiques de qualité. À cette fin, les formations et l'encadrement devront favoriser l'émergence de culture de construction de l'excellence par le développement collégial, au regard des besoins éducatifs, des projets d'établissements centrée sur la réussite des élèves.

Axes d'intervention (OS6-A3): Rationalisation des dépenses et maîtrise des coûts

Objectifs

1 : Optimiser les ressources disponibles

2 : Mobiliser des ressources additionnelles

3 : Développer un CDMT et former les gestionnaires à son utilisation

149. Pour faire face aux besoins croissant du développement du secteur sans obérer l'exigence de qualité socle du la politique éducative, le défi est, indubitablement, la réduction des coûts unitaires par l'optimisation de l'utilisation des ressources allouées.

150. Les objectifs d'amélioration de la qualité de l'enseignement et d'achèvement de l'éducation primaire universelle à l'horizon 2015 ne pouvant être remis en cause, la mise en œuvre du schéma directeur nécessitera une mobilisation de ressources financières importantes. Les besoins en dépenses totales du MENESUP durant la période 2010-2019 évolueront à rythme annuel moyen de 6,2 comme présenté en annexe⁴. Les analyses montrent que si des actions sur les ressources doivent être considérées pour réduire sans perte de qualité les coûts unitaires, elles requièrent, pour être efficaces une amélioration de l'utilisation des ressources par la transformation de la culture de gestion axée sur les moyens en pratiques de gestion plus soucieuses des résultats et dans le même temps l'amélioration des capacités de planification et de gestion des ressources.

151. La stratégie décennale prévoit, donc, conformément la réforme administrative lancée par le Gouvernement visant l'amélioration de la gouvernance des finances publiques basée sur la consolidation des fondamentaux de l'économie et le renforcement de l'efficacité de la dépense publique, l'installation de cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) pour :

- assurer une meilleure déclinaison des stratégies et des programmes d'action au niveau de la loi de finances,
- renforcer l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques d'éducation (meilleure programmation des crédits et meilleure utilisation des ressources budgétaires pour la réalisation de prestations de qualité, au bénéfice de des élèves au moindre coût, mettant en valeur les principes de transparence, de justice et d'équité).
- adapter la gestion budgétaire à une logique des résultats.

152. Instrument de planification financière et de préparation du budget, l'introduction d'un CDMT est ainsi conçue comme moyen de renforcer la discipline budgétaire d'ensemble, comme outil responsabilisant les gestionnaires et comme moyen d'orientation des traditions et pratiques de gestion des ressources sur une culture de l'efficacité et des résultats.

Axes d'intervention (OS6-A4): Transformation de la région en pôle éducatif actif

Objectifs

- 1 : Renforcement des missions et capacités des directions régionales de l'éducation actuelles
- 2 : Actualisation des missions et de la composition des Comités Régionaux d'Éducation

153. Dans le cadre du renforcement de la décentralisation, les régions doivent peu à peu devenir des pôles éducatifs actifs dans le développement quantitatif et qualitatif de l'éducation. Le rôle, les missions et les ressources de Directions Régionales de l'Éducation (DRE) seront revus dans le sens d'une plus grande autonomie, spécialement dans le domaine pédagogique et du suivi des projets éducatifs, et d'autorité sur l'ensemble du réseau d'établissements d'éducation et de formation de leur région.

154. Dans cette perspective, les textes réglementaires relatifs à l'organisation et aux prérogatives des Directions Régionales de l'Éducation seront étudiés et promulgués, des actions de formation des cadres mises en œuvre et les ressources nécessaires au fonctionnement des DRE et à leur mission mises en place. Le renforcement des moyens et des compétences des DRE s'accompagnera d'une implication plus grande des régions dans le pilotage et le suivi locaux du développement de la politique éducative. Les Comités Régionaux de l'Éducation seront repositionnés pour conformer leurs rôles et places à l'évolution des Conseils Régionaux et aux objectifs d'implication plus forte de la région dans le soutien au développement quantitatif et qualitatif des structures locales d'enseignement et de formation.

⁴ Modèle de simulation

4. SUIVI EVALUATION

155. Le Suivi-Évaluation du schéma directeur 2000-2010 s'inscrira dans le cadre d'un processus évolutif, basé sur les mécanismes de suivi existants et sur l'exploitation des différents outils déjà utilisés par elles. De nouveaux mécanismes et outils viendront renforcer, progressivement, l'existant pour faire évoluer la performance, la cohérence et la complémentarité des outils pour mieux rendre compte de la performance de la mise en œuvre de la stratégie.

156. Le renforcement de la qualité du dispositif de suivi-évaluation portera sur trois niveaux : (i) le niveau du dispositif de suivi et de pilotage ; (ii) le niveau du système d'informations et ; (iii) le niveau communication et implication des acteurs.

4.1. Le dispositif institutionnel de suivi et de pilotage

157. Les faiblesses constatées durant la décade 2000-2010 vont être traitées par une série d'actions sur cinq piliers complémentaires :

- (i) une bonne coordination du processus de mise en œuvre par l'adoption d'un cadre global d'organisation du travail et de circulation de l'information entre les différentes parties prenantes ;
- (ii) le renforcement des conditions de production d'une information statistique quantitative et qualitative de qualité;
- (iii) la production régulière de documents de synthèse, de rapports d'analyse, et une communication élargie sur la stratégie nationale et les politiques et programmes mis en œuvre ;
- (iv) la consolidation du processus participatif engagé depuis les États Généraux de l'Éducation, dans le cadre du suivi des actions et de la définition de nouvelles orientations politiques et stratégiques;
- (v) une concertation soutenue entre le Gouvernement et les partenaires au développement ;
- (vi) et la culture des résultats à tous les niveaux qui constitue la clé de voûte de la réussite de la stratégie, et la notion de responsabilité et d'obligation de rendre compte qu'elle sous-entend.

4.2. Le système d'information

158. La levée de l'hypothèque des données démographiques par la publication des résultats du recensement de la population de 2009 et le renforcement de la division des statistiques scolaires de la DPI constituent des atouts pour le système de suivi-évaluation qui est à même de créer une banque de données sur mise en œuvre du Schéma directeur accessible à tous les acteurs et de fournir les analyses statistiques nécessaires à la régulation de la stratégie. Un plan directeur spécifiant les données et les informations nécessaires pour les besoins de suivi, sera préparé de façon participative, associant les principaux producteurs et utilisateurs ainsi que les partenaires techniques et financiers dès la première année de mise en œuvre du Schéma Directeur. Ce plan s'appuiera sur le noyau d'indicateurs présenté ci-dessous.

4.3. La dimension participative et la communication

159. La dimension participative dans le suivi de la mise en œuvre sera assurée à travers trois mesures: (i) la communication large en langues nationales autour du Schéma Directeur et des plans opérationnels triennaux qui en seront tirés de façon à permettre à tous les citoyens d'être informés des enjeux, des objectifs et programmes de la stratégie décennale; (ii) la tenue annuelle de revues conjointes avec les PTF et de séminaires d'information des collectivités locales et des associations de parents d'élèves sur l'avancement de la stratégie et des plans d'action.

160. En appui à cette dimension participative, un système de reporting sera mis en place et comprendra entre autres des rapports sous sectoriels, des rapports centralisés relatifs à l'exécution budgétaire, à la mobilisation de l'aide extérieure et à l'exécution des investissements publics. Il sera publié annuellement un rapport d'avancement des plans d'action qui intégrera les principales données de suivi et les résultats d'études spécifiques.

Programme de Suivi-Évaluation de la mise en œuvre du Schéma Directeur

Périodicité annuelle		
Rapport annuel de la mise en œuvre du Schéma Directeur	• Cadrage macroéconomique	Min Fin
	• Exécution et performances des plans d'action • Mesures institutionnelles	SE/DPI/BEPE
Rapports d'enquêtes	• Évaluations des performances des élèves	IG/EVALUATION
Bilan financiers des programmes	• Exécution financière et physique	DRHF/ BEPE/SE
Périodicité triennale		
Rapport d'achèvement des plans d'action triennaux	• Évolution des indicateurs de scolarisation • Évolution des disparités entre les sexes et de l'éducation inclusive • Évolution du rendement interne • Évolution des indicateurs de qualité	DPI

5. RISQUES

161. La stratégie est très ambitieuse. Cette ambition si elle est la seule réponse possible face à l'ampleur du défi de développement qualitatif et quantitatif, suppose, pour sa réalisation, une modification radicale dans la gestion économique d'ensemble et dans le pilotage, la mise en œuvre et le suivi des programmes et des réformes. Les principaux risques de la stratégie sont de trois ordres.

162. Il y a en premier lieu le risque associé à un possible ralentissement dans la mise en œuvre des réformes macroéconomiques et structurelles, et notamment des finances publiques et des entreprises publiques. Les conséquences d'un tel ralentissement seraient la déstabilisation du cadre macroéconomique, la perte de compétitivité et partant le ralentissement de la croissance économique. En particulier, une insuffisance dans la mobilisation des ressources et une allocation des dépenses qui ne respecteraient pas les priorités de la stratégie affecteraient la réalisation de l'ensemble des objectifs, de croissance, d'emploi et d'amélioration des conditions de vie.

163. Le second risque de la stratégie est lié aux capacités de mise en œuvre et de suivi d'une stratégie aussi ambitieuse. La faiblesse des capacités de l'administration a été identifiée comme un obstacle majeur au développement et les programmes d'action liés à la stratégie accroîtront considérablement le programme de travail des administrations clés. La mise en œuvre de la stratégie risque donc d'être affectée par un défaut de mise en œuvre de ces programmes faute de financement.

6. INDICATEURS STRATEGIQUES DE LA STRATEGIE

164. Le noyau d'indicateurs sélectionné pour le suivi général du Schéma Directeur est formé de deux types d'indicateurs :

- des indicateurs de contexte qui définissent la situation du contexte administratif et pédagogique dans lequel l'action intervient. Il est précisé pour chacun de ces indicateurs, le domaine et le programme cible, l'orientation d'ancrage et l'année horizon des réalisations des actions de rénovation et d'adaptation des cadres institutionnels, des outils et procédures de gestion, des outils de renforcement de la qualité et de renforcement des capacités physiques et humaines du Département indispensables à la réussite des actions de développement qualitatif et quantitatif du système.
- des indicateurs de résultats qui rendent compte des produits des actions et des résultats atteints par rapport aux résultats visés.

165. La mise en place du dispositif de Suivi-Evaluation devra être précédée d'un atelier de définition des indicateurs formant le noyau, du processus de collecte, de gestion et d'analyse des informations requises et de clarification des rôles des différentes parties prenantes. Cet atelier impliquera la participation étroite des unités administratives en charge des objectifs à atteindre, les propositions émanant des partenaires de l'éducation. Il sera, également, l'occasion d'enrichir le noyau par la définition d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre des plans d'action à court terme issues du schéma directeur.

166. Les matrices suivantes présentent ces indicateurs ventilés à la fois par orientations stratégiques et par grands programmes. Elles indiquent chaque fois que nécessaire, les données de base, la cible, l'échéance de la période d'observation. Il va de soi que les indicateurs retenus sont susceptibles d'être désagrégés selon le genre et les milieux d'habitation.

6.1. Matrice des indicateurs de contexte

Domaines	Programmes	INDICATEURS	Orientation d'ancrage	Année horizon
Réforme des curricula		Curriculum du préscolaire et les référentiels de formation des enseignants mise en place avant ...	OS1	Rentrée 2011
Textes, outils & procédures de gestion & de pilotage	Préscolaire	Cadre réglementaire de l'éducation préscolaire promulgué avant...	OS1	Rentrée 2011
		Structure d'encadrement, de pilotage et de suivi-évaluation du préscolaire mise en place avant ...	OS1	Rentrée 2011
Capacité d'accueil		Nombre de nouvelles salles de classes construites, de salles réhabilitées dans l'enseignement primaire.	OS2	Rentrée 2011
Cadre de formation initiale	Enseignement Fondamental	Référentiel de formation initiale des enseignants du secondaire validé et mis en œuvre	OS1	Rentrée 2011
Cadre évaluation des élèves		Référentiel du socle de connaissances et compétences minimales visées par l'enseignement fondamental validé et mis en œuvre	OS1	Rentrée 2011
		Cadre de référence de la politique d'évaluation validé et disséminé	OS1	Rentrée 2011

Domaines	Programmes	INDICATEURS	Orientation d'ancrage	Année horizon
Réforme des curricula	Enseignement Secondaire	Curricula du secondaire élaboré et utilisé	OS1	Rentrée 2011
Cadre de formation initiale		Référentiel de formation initiale des enseignants du secondaire validé et mis en œuvre	OS1	Rentrée 2015
Plan d'action	EFTP	Schéma directeur et plan d'action de l'EFTP développés et opérationnels	OS5	Rentrée 2011
Textes, outils & procédures de gestion & de pilotage		Cadre institutionnel régissant l'EFTP promulgué et mis en œuvre.	OS5	Rentrée 2011
Vie scolaire		Cadre de développement d'activités péri scolaires au sein des écoles et établissements définis	OS1	Rentrée 2011
	Cadre de renforcement de la participation des lycéens aux conseils d'établissements défini	OS1	Rentrée 2011	
Réforme des curricula	Enseignement Fondamental & Secondaire	Cadre de développement du sport scolaire et universitaire défini	OS1	Rentrée 2011
		Renforcement de l'apprentissage des langues y compris les langues nationales défini	OS1	Rentrée 2011
Cadre Formation continue des enseignants		Cadre institutionnel régissant la formation continue promulgué et mis en œuvre.	OS1	Rentrée 2011
		Cadre d'action pour l'intégration des TICE dans les pratiques scolaires élaboré et opérationnel	OS1	Rentrée 2011
Textes, outils & procédures de gestion & de pilotage	Enseignement Privé	Procédures de création et d'accréditation d'institutions scolaires privées définies et appliquées;	OS2	Rentrée 2011
		Normes de qualité du fonctionnement et des caractéristiques des curricula d'enseignement des écoles privées.	OS2	Rentrée 2011

Domaines	Programmes	INDICATEURS	Orientation d'ancrage	Année horizon
Plan d'action		Disponibilité d'un plan de développement de la recherche universitaire	OS4	Rentrée 2011
Réforme des curricula	Enseignement Supérieur	Offre de formation LMD disponible	OS4	Rentrée 2011
		Structure de suivi du marché de l'emploi et de l'insertion des diplômés fonctionnel	OS4	Rentrée 2011
		Procédures de recrutement et de certification des personnels d'éducation et de formation renouvelées	OS1	Rentrée 2011
		Mise en place d'une structure en charge de l'évaluation externe à un niveau proche des niveaux de décision,	OS1	Rentrée 2011
		Stratégies de mobilisation sociale ciblée développée et mise en œuvre,	OS2	Rentrée 2011
		Carte scolaire définissant les normes architecturales et de fonctionnement des établissements scolaires disponible et mise en œuvre.	OS2	Rentrée 2011
		Mise en place d'un système de suivi de la scolarité aux niveaux local, régional et central,	OS6	Rentrée 2011
Textes, outils & procédures de gestion & de pilotage	Gestion des ressources et Pilotage de l'accès, l'équité et la qualité	Structure d'information et d'orientation des élèves et étudiants opérationnelle	OS2	Rentrée 2011
		Missions, attributions et ressources des DRE définies	OS2	Rentrée 2011
		CDMT élaboré et mis en œuvre	OS6	Rentrée 2011
		Création au sein de la Direction de la Planification d'une structure en charge du suivi-évaluation des politiques genres	OS6	Rentrée 2011
		Système SIGE opérationnel	OS6	Rentrée 2011
		Fonctions & missions des organes centraux et décentralisés renouvelées (Textes réglementaires révisés et promulgués)	OS6	Rentrée 2011
		Manuel(s) de procédure(s) de gestion et de pilotage administratifs élaborés et diffusés	OS6	Rentrée 2011
		Missions, attributions et position des IEN et des CP redéfinies	OS6	Rentrée 2011
		Rôles et fonctions des CRE redéfinis	OS6	Rentrée 2011

6.2. Matrice des indicateurs de résultats par programmes

N°	INDICATEURS	Orientation d'amorçage	Programmes
ACCES ET PARTICIPATION A L'EDUCATION			
S-01	Taux brut de scolarisation des 4-5 ans (selon genre et régions)	OS1	Préscolaire
S-02	Pourcentage des nouveaux élèves du primaire ayant suivi une éducation préscolaire (selon genre et régions)	OS3	Primaire
S-03	Pourcentage des effectifs du privé (selon genre et régions)	OS2	Préscolaire, Fondamental et Secondaire
S-04	Taux brut d'accès (TBA) en 1ère année (selon genre et régions)	OS2	Primaire
S-05	Taux brut d'accès (TBA) en 6ème année (selon genre et régions)	OS2	Moyen
S-06	Taux brut de scolarisation (TBS) par cycle et degré d'enseignement (selon genre et régions)	OS2	Préscolaire, Fondamental et Secondaire
S-07	Pourcentage de redoublants moyen par degré d'enseignement (selon genre et régions)	OS2	Fondamental et Secondaire
S-08	Taux d'achèvement du cycle primaire et du cycle moyen (selon genre et régions)	OS2	Fondamental
S-09	Taux de transition de l'enseignement moyen à l'enseignement secondaire (selon genre et régions)	OS2	Moyen
S-10	Proportion d'élèves entrant en 6ème année avec un an de retard et plus (selon genre et régions)	OS2	Moyen
S-11	Proportion d'élèves à besoins spéciaux scolarisés dans le primaire (selon genre et régions)	OS3	Primaire
S-12	Taux d'accès des bacheliers à l'enseignement supérieur par série et selon genre	OS4	Supérieur
S-13	Nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur par 100.000 habitants	OS4	Supérieur
S-14	Taux de redoublement et d'abandon des étudiants du 1er cycle dans le supérieur selon genre et filières	OS4	Supérieur
S-15	Proportion d'étudiants en formation continue en % des effectifs réguliers	OS4	Supérieur
S-16	Distribution en pourcentage des étudiants de l'enseignement supérieur par domaines et selon genre	OS4	Supérieur

N°	INDICATEURS	Orientation d'ancrage	Programmes
QUALITE DES APPRENTISSAGES			
Q-01	Proportion d'élèves de fin de 2ème & de fin de 5ème année, maîtrisant 80% et plus des connaissances et compétences minimales définies en langue, mathématiques et sciences (public)	OS1	Primaire
Q-02	Proportion d'élèves de fin de 9ème année, maîtrisant 80% et plus des connaissances et compétences minimales définies en langue, mathématiques, sciences et en sciences humaines (public)	OS1	Moyen
Q-03	Pourcentage d'élèves obtenant le BEF selon genre et régions	OS1	Moyen
Q-04	Taux de réussite au baccalauréat par niveau et domaine d'études selon genre	OS1	Secondaire
Q-05	Ratio moyen d'élèves par division pédagogique (enseignement scolaire public)	OS1	Fondamental et Secondaire
Q-06	Ratio Elèves/Enseignants (enseignement scolaire public)	OS1	Fondamental et Secondaire
Q-07	Ratio manuels /Elèves (enseignement scolaire public)	OS1	Fondamental et Secondaire
Q-08	Coefficient d'efficacité (CE) de l'enseignement primaire, moyen et secondaire	OS1	Fondamental et Secondaire
Q-09	Taux de survie dans l'enseignement fondamental	OS1	Fondamental
Q-10	Proportion des établissements à environnement scolaire de qualité et inclusif	OS1	Fondamental
Q-11	Proportion d'établissements connectés aux Bases données pédagogiques du MENESUP et à l'Internet	OS1	Fondamental et Secondaire
Q-12	Proportion d'élèves ayant bénéficié d'un bilan de santé à 6 ans	OS3	Primaire
Q-13	Proportion de jeunes diplômés de du secondaire, l'EFTP et de l'Université en situation d'emploi, 7 mois après leur sortie selon le diplôme et genre.	OS1	Secondaire, EFTP et Supérieur
Q-14	Taux de réussite aux diplômes d'enseignement supérieur selon programmes et selon genre	OS4	Supérieur
Q-15	Proportion d'écoles et d'établissements scolaires inspectés au cours des 3 dernières années (public)	OS6	Fondamental et Secondaire
Q-16	Proportion d'enseignants inspectés au cours des 3 dernières années (public)	OS6	Fondamental et Secondaire
Q-17	Pourcentage d'heures d'enseignement non assurées (pour indisponibilité des locaux ou des enseignants. absences d'enseignants non remplacées)	OS6	Fondamental et Secondaire
Q-18	Proportion d'écoles disposant de plan/ projet de développement de la réussite scolaire de leurs élèves	OS6	Fondamental et Secondaire

N°	INDICATEURS	Orientation d'ancrage	Programmes
QUALITE DES PERSONNELS			
P-01	Proportion d'enseignants ayant reçu une formation initiale par degré	OS1	Fondamental et Secondaire
P-02	Pourcentage des enseignants certifiés pour enseigner selon les normes nationales par degré d'enseignement (public)	OS1	Fondamental et Secondaire
P-03	Proportion d'enseignants formés à l'utilisation des TIC comme connaissance à acquérir et supports d'apprentissage	OS1	Fondamental et Secondaire
P-04	Proportion d'enseignants et de personnel d'appui formés aux pratiques de suivi et de soutien des enfants en difficultés d'apprentissage	OS1	Fondamental et Secondaire
P-05	Part du volume de formation continue consacrée aux priorités nationales (%)	OS1	Fondamental et Secondaire
P-06	Proportion d'enseignants ayant participé aux actions de formation continue consacrée aux priorités nationales (%)	OS1	Fondamental et Secondaire
P-07	Proportion d'enseignants titulaires d'un doctorat et/ou inscrits à un programme menant à l'obtention d'un doctorat,	OS4	Supérieur
P-08	Proportion de personnes gérées par gestionnaire de personnels des services régionaux	OS6	Fondamental et Secondaire
P-09	Taux moyen d'utilisation des enseignants	OS6	Fondamental et Secondaire
P-10	Pourcentage des enseignantes (primaire, moyen et secondaire public)	OS6	Fondamental et Secondaire
MOYENS			
M-01	Taux moyen d'utilisation des salles	OS1	Fondamental et Secondaire
M-02	Dépenses publiques de l'Université en pourcentage du PIB	OS4	Supérieur
M-03	Dépenses publiques de bourses d'enseignement supérieur en pourcentage des dépenses publiques total d'enseignement supérieur	OS4	Supérieur
M-04	Dépenses publiques de bourses d'enseignement supérieur en pourcentage du PIB	OS4	Supérieur
M-05	Dépenses publiques pour l'éducation en pourcentage du PIB	OS6	Transversal
M-06	Dépenses publiques de l'éducation en pourcentage des dépenses totales de l'Etat	OS6	Transversal
M-07	Distribution en pourcentage des dépenses publiques de fonctionnement pour l'éducation par degré d'enseignement	OS6	Transversal
M-08	Dépenses publiques de fonctionnement par élève en pourcentage du PIB (enseignement scolaire-public)	OS6	Transversal
M-09	Dépenses du personnel en pourcentage des dépenses publiques de fonctionnement de l'éducation	OS6	Transversal
M-10	Part du budget de maintenance dans les dépenses courantes hors salaire des différents sous secteurs	OS6	Transversal

7. MODELE DE SIMULATION PEDAGOGIQUE ET FINANCIERE

7.1. Cadrage macro-économique

Années calendaires	2020	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
I-Cadre macro et ressources nationales anticipées													
Population totale (en milliers)		813	836	860	884	909	935	962	989	1 017	1 046	1 075	1 106
PIB nominal (millions)		19 355	21 425	23 688	26 059	28 651	31 619	33 864	36 268	38 843	41 601	44 555	47 718
PIB/ Tête (FDJ)		23 807	25 626	27 551	29 472	31 510	33 814	35 216	36 676	38 196	39 779	41 428	43 145
PIB/ Tête (\$ US)		1 340	1 442	1 550	1 658	1 773	1 903	1 982	2 064	2 149	2 238	2 331	2 428
Recette fiscale hors dons (Millions)		5 603	6 069	6 731	7 261	7 900	8 590	8 590	9 011	9 431	9 882	10 355	10 850
Recette fiscale avec dons (Millions)		7 024	7 269	7 847	8 601	9 219	9 904	10 125	10 319	10 531	10 747	10 967	11 192
Cadrage ressources publiques allouées au secteur	1	Base cadrage =		Recettes fiscales hors dons									
Dépenses courantes d'éducation/recettes	16,7%	16,7%	16,7%	16,7%	16,7%	16,7%	16,7%	16,7%	16,7%	16,7%	16,7%	16,7%	16,7%
Dépenses d'investissement d'éducation/recettes	0,6%	0,6%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0,6%	0,6%	0,6%	0,6%	0,6%	0,6%	0,6%
Année cible	2020												
Ressources pour dépenses courantes de l'éducation (millions)		9 375	10 266	11 258	12 142	13 209	14 360	14 357	15 042	15 759	16 510	17 297	18 121
Ressources pour dépenses de capitaux sur financement intérieur (millions)		357	399	441	475	515	558	556	581	607	634	662	692
Ressources totales pour l'éducation (millions)		9 732	10 665	11 700	12 617	13 724	14 918	14 914	15 623	16 366	17 144	17 959	18 813
Dépenses courantes de l'Etat hors dons		4 453	4 356	4 652	4 985	5 318	5 697	6 173	6 173				
Education en % des dépenses courantes de l'Etat hors dons		21,0%	23,6%	24,2%	24,4%	24,8%	25,2%	23,2%	24,4%				
Education en % des recettes		17,4%	17,4%	17,4%	17,4%	17,4%	17,4%	17,4%	17,4%	17,4%	17,3%	17,3%	17,3%
Education en % du PIB		4,8%	4,8%	4,8%	4,7%	4,6%	4,5%	4,2%	4,1%	4,1%	4,0%	3,9%	3,8%

7.2. Projection du développement scolaire et des besoins

7.2.1. Enseignement préscolaire

Années scolaires	Cible	2008-2009	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2020
A- Éducation Préscolaire												
Population 4-5 ans		29 539	29 419	28 965	28 519	28 079	27 646	27 184	26 696	26 182	25 643	25 143
Taux de scolarisation	30%	5,3%	5,7%	8,1%	10,5%	13,0%	15,4%	17,8%	20,3%	22,7%	25,1%	30,0%
Efficacité scolaire totale		1 573	1 664	2 343	3 002	3 639	4 256	4 846	5 409	5 942	6 444	7 543
Privé												
Nombre d'élèves du privé		1 263	1 265	1 698	2 067	2 374	2 624	2 812	2 944	3 020	3 043	3 019
Part du Privé/ Total (%)		80,3%	76,0%	72%	69%	65%	62%	58%	54%	51%	47%	40%
Accroissement annuel												
Public- MPPFBES												
Nombre d'élèves du MPPFBES		125	165	279	418	580	763	967	1 188	1 424	1 674	2 262
Part du Public autre que le MENESUP/ Total (%)	30%	7,9%	9,9%	11,9%	13,9%	15,9%	17,9%	20,0%	22,0%	24,0%	26,0%	30,0%
Dépenses MENESUP pour préscolaire MPPFBES												
Accroissement annuel	30%											
Public- MENESUP												
Nombre d'élèves		185	234	366	517	685	869	1 067	1 277	1 498	1 727	2 262
Part du MENESUP/ Total (%)	30%	11,8%	14,1%	15,7%	17,3%	18,8%	20,4%	22,0%	23,6%	25,2%	26,8%	30,0%
Nombre de divisions pédagogiques		10	12	18	24	30	37	43	49	56	62	75
Ratio élèves/DP	30	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	30
Nombre d'enseignants		10	12	18	24	30	37	43	49	56	62	75
Ratio élèves/enseignant	30	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	30
Masses salariales enseignante totale (millions)		28	30	33	35	38	41	44	47	51	54	62
Autres dépenses courantes-Préscolaire MENESUP		11	49	76	105	136	167	191	209	220	222	214
Dépenses par élève du public (en unité de PIB/Tête)	20%	87,6%	81,5%	75,3%	69,2%	63,0%	56,9%	50,7%	44,6%	38,4%	32,3%	26,1%
Total dépenses courantes du préscolaire (en millions)		39	79	108	105	136	167	191	209	220	222	214

7.2.2. Enseignement fondamental : primaire

Années scolaires	Cible	2008-2009	#####	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	#####
Années calendaires	2020	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
B1-Enseignement fondamental: cycle primaire													
a- Population													
Population 6 ans		14834	14826	14653	14481	14312	14109	13909	13677	13449	13190	12936	12653
Population 0 ans		14541	14515	14490	14465	14440	14415	14389	14364	14231	14098	13795	13565
Population scolarisable 6-10 ans		73668	73665	73165	72670	72143	71586	71000	70385	69354	68199	66924	65672
b- Nombre d'élèves non-redoublants													
1ère année		11736	11376	11811	12235	12647	13015	13370	13677	13449	13190	12936	12653
5ème année		8943	9535	10347	11156	11962	12766	14389	14364	14231	14098	13795	13565
Taux Brut d'Accès													
TBA 1ère année	100%	79,1%	76,7%	80,6%	84,5%	88,4%	92,2%	96,1%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Année cible	2015												
Taux d'accès en 5ème année	100,0%	61,5%	65,7%	71,4%	77,1%	82,8%	88,6%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Année cible	2015												
Proportion redoublants	5,0%	9,5%	9,7%	9,2%	8,8%	8,3%	7,8%	7,4%	6,9%	6,4%	5,9%	5,5%	5,0%
c- Effectifs totaux													
Nombre total d'élèves scolarisés		55 546	58 885	61 266	64 359	67 340	70 206	75 146	75 585	74 104	72 506	70 797	69 128
Nombre d'élèves de l'enseignement public		50 001	53 129	55 080	57 653	60 106	62 438	66 589	66 734	65 187	63 548	61 822	60 141
Nombre d'élèves de l'enseignement privé		5 545	5 756	6 186	6 706	7 234	7 768	8 557	8 851	8 917	8 958	8 975	8 987
% d'élèves privés/total	13,0%	10,0%	9,8%	10,1%	10,4%	10,7%	11,1%	11,4%	11,7%	12,0%	12,4%	12,7%	13,0%
Taux Brut de Scolarisation (TBS)		75,4%	79,9%	83,7%	88,6%	93,3%	98,1%	105,8%	107,4%	107%	106%	106%	105%
TBS (Vérification)		77,7%	78,9%	83,7%	88,6%	93,3%	98,1%	105,8%	107,4%	106,8%	106,3%	105,8%	105,3%
d- Organisation ressources du Primaire Public													
Nombre de divisions pédagogiques (classes)		1 202	1 183	1 226	1 283	1 337	1 389	1 481	1 484	1 449	1 412	1 374	1 336
Ratio Elèves/classe	45	42	45	44,9	44,9	44,9	44,9	45,0	45,0	45,0	45,0	45,0	45,0
Ressources													
Nombre des salles		867	867	902	949	993	1 037	1 111	1 119	1 098	1 075	1 051	1 027
Taux d'utilisation des salles	130,0%	139%	136%	136%	135%	135%	134%	133%	133%	132%	131%	131%	130%
Personnel enseignant													
Nombre total d'enseignants nécessaires		1 667	1 690	1 644	1 587	1 646	1 701	1 803	1 797	1 746	1 692	1 637	1 583
Nombre d'enseignants disponibles après déperdition		1 634	1 656	1 674	1 640	1 639	1 676	1 767	1 761	1 726	1 692	1 658	1 625
Nombre d'enseignants à recruter (t-1)		34	52	0	32	71	128	30	0	0	0	0	0
Personnel d'appui (non enseignant)		498	498	518	545	572	599	643	652	653	654	654	655
Masses salariales enseignant totale (millions)		2 483	2 593	2 598	2 584	2 759	2 937	3 208	3 293	3 294	3 288	3 278	3 265
Masses salariales non enseignant totale (millions)		488	503	533	572	614	658	718	750	775	800	824	851
Dépenses de matériel		161	197	223	260	301	348	400	432	454	476	497	519
Dépenses totales dans le public (millions FDJ)		3 293	3 292	3 355	3 416	3 674	3 942	4 326	4 475	4 523	4 564	4 599	4 634
Coût unitaire élève (milleir FDJ)		66	62	61	59	61	63	65	67	69	72	74	77
Dépense par élève du public (en unité de PIB/Ête)		27,7%	24,2%	22,1%	20,1%	19,4%	18,7%	18,4%	18,3%	18,2%	18,1%	18,0%	17,9%
Privé													
Nombre d'enseignants en service dans le privé		94	94	91	87	89	91	95	94	90	87	83	79
% sur total enseignant public	5,0%	5,6%	5,6%	5,5%	5,5%	5,4%	5,3%	5,3%	5,2%	5,2%	5,1%	5,1%	5,0%
Dépenses salariales enseignant (en millions)		140	145	143	141	149	157	170	172	170	168	166	163
Subvention pour l'enseignement privé (en millions)		80	80	81	83	86	87	89	84	76	67	57	45
Totalsubvention pour l'enseignement privé (en millions)		220	225	225	224	235	244	259	256	247	235	222	208
Subvention par élève en % du coût unitaire dans le public	30,0%	60,2%	63,0%	59,7%	56,4%	53,1%	49,8%	46,5%	43,2%	39,9%	36,6%	33,3%	30,0%
Dépenses totales du primaire (millions)		3 513	3 517	3 579	3 640	3 909	4 186	4 585	4 731	4 769	4 799	4 821	4 842

7.2.3. Enseignement fondamental : moyen

Années scolaires	Cible	2008-2009	#####	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	#####
Années calendaires	2020	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
B2-Enseignement fondamental: cycle moyen													
a-Population													
11 ans		14 428	14 386	14 397	14 409	14 421	14 432	14 444	14 382	14 321	14 187	14 055	13 753
14ans		14 190	14 206	14 221	14 235	14 250	14 265	14 280	14 219	14 251	14 299	14 237	14 176
Population scolarisable 11-14 ans		57 188	57 078	57 185	57 291	57 398	57 505	57 613	57 367	57 323	57 114	56 725	56 098
b- Fluidité													
Non-redoublants													
6ème A		7 940	7 970										
9ème A		5 772	6 302	8 248	7 700	8 436	9 195	10 585	10 732	10 950	11 184	11 333	11 483
Taux de transition effectif (Fond. cycle primaire - cycle moyen)	90,0%	89,47%	84,34%	84,9%	85,5%	86,0%	86,6%	87,2%	87,7%	88,3%	88,9%	89,4%	90,0%
Taux d'accès 6ème A		55,0%	55,4%	60,6%	65,9%	71,3%	76,7%	87,2%	87,7%	88,3%	88,9%	89,4%	90,0%
Taux de survie	90,0%	73,9%	80,1%	81,1%	82,1%	83,1%	84,0%	85,0%	86,0%	87,0%	88,0%	89,0%	90,0%
Taux d'accès 9ème A		40,7%	44,4%	58,0%	54,1%	59,2%	64,5%	74,1%	75,5%	76,8%	78,2%	79,6%	81,0%
Année cible	2015												
Proportion de redoublants	5,0%	5,4%	7,3%	6,9%	6,4%	5,9%	5,5%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%
c- Effectifs totaux													
Nombre total d'élèves scolarisés		31 670	35 010	36 418	36 728	39 806	42 934	48 909	49 279	49 824	50 225	50 467	50 488
Nombre d'élèves de l'enseignement public		28 852	32 037	33 343	33 645	36 484	39 372	44 876	45 240	45 764	46 158	46 405	46 449
Nombre d'élèves de l'enseignement privé		2 818	2 973	3 075	3 083	3 322	3 561	4 033	4 039	4 059	4 067	4 062	4 039
% d'élèves du privé/Total	8,0%	8,9%	8,5%	8,4%	8,4%	8,3%	8,3%	8,2%	8,2%	8,1%	8,1%	8,0%	8,0%
Taux Brut de Scolarisation (TBS)		55%	61%	64%	64%	69%	75%	85%	86%	87%	88%	89%	90%
TBS (Vérification)		51%	54%	64%	64%	69%	75%	85%	86%	87%	88%	89%	90%
d- Organisation et ressources du Moyen Public													
Nombre de divisions pédagogiques		587	627	654	661	719	777	888	897	909	919	926	929
Elèves / Divisions pédagogiques	50,0	49	51	51,0	50,9	50,8	50,7	50,5	50,4	50,3	50,2	50,1	50,0
Nombre d'heures hebdomadaire élève	28,0	28	28,0	28,0	28,0	28,0	28,0	28,0	28,0	28,0	28,0	28,0	28,0
Ressources													
Nombre de salles		430	430	458	474	527	583	683	707	735	762	789	813
Nombre d'enseignants		789	818	744	754	821	889	1 027	1 037	1 052	1 063	1 071	1 074
Taux d'utilisation des enseignants	95,0%	99%	93%	93,5%	93,7%	93,8%	94,0%	95,0%	95,0%	95,0%	95,0%	95,0%	95,0%
Personnel d'appui (non enseignant)													
Nombre de personnes		466	474	495	499	536	575	631	643	658	672	684	695
Masse salariale enseignante totale (millions)		1 594	1 702	1 595	1 665	1 867	2 083	2 477	2 578	2 692	2 802	2 908	3 005
Masse salariale non enseignante totale (millions)		497	527	572	596	650	709	820	852	889	927	964	998
Dépenses de matériel		114	124	143	159	190	227	277	299	324	349	375	401
Privé													
Nombre d'enseignants en service dans le privé		20	20	20	20	20	20	23	23	22	22	22	21
% sur total enseignant public	2,0%	2,5%	2,4%	2,4%	2,4%	2,3%	2,3%	2,2%	2,2%	2,1%	2,1%	2,0%	2,0%
Dépenses salaires enseignants (en millions)		40,41	42	43	44	45	47	55	56	57	59	59	60
Dépenses courantes totales du moyen (millions)		2 245	2 353	2 310	2 420	2 706	3 019	3 574	3 729	3 905	4 078	4 247	4 404
Poursuite d'études après 9ème année													
Nombre d'élèves admis à des études post 9 ^{ème} année		5 772	6 302	8 248	7 700	8 436	9 195	10 585	10 732	10 950	11 184	11 333	11 483
Taux de poursuite d'études post 9ème année	80,0%	84,4%	83,0%	82,7%	82,4%	82,1%	81,8%	81,5%	81,2%	80,9%	80,6%	80,3%	80,0%

7.2.4. Enseignement secondaire général

C1- Secondaire													
a- Population													
Population scolarisable		42 187	42 467	42 410	42 353	42 297	42 240	42 184	42 003	41 957	42 001	42 094	42 111
15 ans		14 127	14 181	14 179	14 177	14 175	14 173	14 171	14 110	14 125	14 156	14 204	14 143
17ans		14 063	14 156	14 137	14 118	14 099	14 080	14 061	14 001	13 999	14 014	14 045	14 092
b- Fluidité													
Non-redoublants													
Seconde		4 289	4 118	4 396	5 624	5 131	5 491	5 843	6 564	6 493	6 459	6 429	6 346
Terminale		2 587	3 498	3 707	4 708	4 264	4 530	4 785	5 343	5 246	5 180	5 117	5 058
Taux de passage du moyen-secondaire		88,1%	84,5%										
Taux de transition (Fond cycle moyen - secondaire)	70,0%	74,6%	85,9%	84,3%	82,7%	81,1%	79,6%	78,0%	76,4%	74,8%	73,2%	71,6%	70,0%
Taux d'accès													
Taux d'accès en Seconde		30,4%	29,0%	31,0%	39,7%	36,2%	38,7%	41,2%	46,5%	46,0%	45,6%	45,3%	44,9%
Taux d'accès en Terminale		18,4%	24,7%	26,2%	33,4%	30,2%	32,2%	34,0%	38,2%	37,5%	37,0%	36,4%	35,9%
Taux de survie	80,0%	60,6%	85,1%	84,6%	84,1%	83,6%	83,1%	82,5%	82,0%	81,5%	81,0%	80,5%	80,0%
Proportion de redoublants	5,0%	6,0%	6,7%	6,5%	6,4%	6,2%	6,0%	5,9%	5,7%	5,5%	5,3%	5,2%	5,0%
c- Effectifs totaux													
Nombre total d'élèves scolarisés		10 931	12 404	12 984	16 515	14 981	15 939	16 863	18 857	18 527	18 324	18 133	17 901
TBS (Vérification)		26%	29%	31%	39%	35%	38%	40%	45%	44%	44%	43%	43%
d- Organisation et ressources du Secondaire Public													
Nombre de divisions		176	203	212	269	244	259	273	304	298	295	291	286
Nombre d'élèves par division	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50
Nombre d'heures hebdomadaire élève	29												
Ressources													
Nombre d'enseignants (Année cible)	2 015	333	343	354	445	399	420	417	464	455	450	444	437
Personnel d'appui (non enseignant)		152	158	164	202	202	204	213	220	220	220	220	220
Masse salariale enseignants (en millions)		783	831	883	1 143	1 056	1 145	1 171	1 342	1 355	1 381	1 403	1 422
Masse salariale non enseignante totale (millions)		154	174	187	237	245	254	286	310	320	329	339	349
Dépenses de matériel		60	72	94	136	139	167	193	235	251	270	289	309
Dépenses totales du secondaire (millions)		997	1077	1164	1516	1439	1566	1650	1887	1926	1980	2031	2081

7.2.5. Enseignement secondaire général et technique

Années scolaires	Cible	2008-2009	#####	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	#####
Années calendaires	2020	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
C2- Enseignement et Formation Technique													
Effectif total d'élèves de l'EFTP- Menesup		1 633	1 861	2 107	2 624	2 943	3 331	3 604	4 171	4 595	4 960	5 196	5 424
Nombre de divisions pédagogiques		65	72	83	106	118	133	147	172	191	206	218	229
Nombre d'enseignants		184	184	190	217	225	237	239	260	270	275	273	271
Personnel d'appui (non enseignant)		71	72	74	87	90	93	94	96	98	103	108	115
Masses salariales enseignant (millions FDJ)		372	356	379	446	476	516	536	601	643	674	689	705
Masses salariales non enseignante totale (millions)		78	94	99	118	127	134	141	149	160	172	181	199
Dépenses de matériel		80	98	125	173	217	274	321	401	477	555	625	702
Dépenses totales EFTP (millions)		530	548	602	737	819	924	998	1 151	1 279	1 401	1 496	1 606

7.2.6. Enseignement supérieur

Années calendaires	2020	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
E Enseignement supérieur et Recherche scientifique													
Etudiants à l'Université de Djibouti		2 710	3 650	3 719	4 239	4 796	5 391	6 025	6 701	7 421	8 187	9 003	9 870
Etudiants à l'École de Médecine -M in_ Santé Djibouti		63	107	110	126	143	161	181	203	226	251	277	305
<i>Etudiants de l'Ec. Médecine en % des étudiants à Djibouti</i>	3,0%	2,3%	2,8%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%
Total étudiants à Djibouti		2 773	3 757	3 829	4 365	4 939	5 552	6 206	6 904	7 647	8 438	9 280	10 175
Etudiants djiboutiens à l'étranger		792	765	819	866	905	935	956	966	965	952	926	885
<i>Etudiants à l'étranger en % des étudiants à Djibouti</i>	8,0%	22,2%	18,7%	18%	17%	15%	14%	13%	12%	11%	10%	9%	8%
Effectif total		3 565	4 093	4 648	5 231	5 844	6 487	7 162	7 870	8 612	9 390	10 206	11 060
Etudiants / 100 000 habitants	1 000	438	490	541	592	643	694	745	796	847	898	949	1 000
Dépenses courantes de l'Université de Djibouti (millions)		824	992	1 060	1 259	1 487	1 741	1 976	2 225	2 486	2 776	3 079	3 405
Coût par étudiant de l'Université de Djibouti (milliers)		304	272	285	297	310	323	328	332	335	339	342	345
Coût par étudiant en unité de PIB / Tête	1	1,28	1,06	1,03	1,01	0,98	0,96	0,93	0,90	0,88	0,85	0,83	0,80
Coût des études à l'étranger (millions)		422	510	562	607	647	683	690	687	675	651	618	573
Dépense unitaire des études à l'étranger (milliers)		533	666	686	701	715	730	722	711	699	684	667	647
Coût par étudiant à l'étranger en unité de PIB / Tête	2	2,24	2,60	2,5	2,4	2,3	2,2	2,0	1,9	1,8	1,7	1,6	1,5
Total dépenses courantes du supérieur -MENESUP(en millions)		1 246	1 501	1 622	1 866	2 134	2 424	2 666	2 911	3 161	3 427	3 697	3 978

7.3. Récapitulatif des besoins budgétaires

7.3.1. Dépenses courantes

Années scolaires	Cible	2008-2009	#####	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	#####
Années calendaires	2020	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses courantes : Récapitulatif (millions)													
Préscolaire		39	79	108	105	136	167	191	209	220	222	214	195
Fondamental cycle primaire		3 513	3 517	3 579	3 640	3 909	4 186	4 585	4 731	4 769	4 799	4 821	4 842
Fondamental cycle moyen		2 245	2 353	2 310	2 420	2 706	3 019	3 574	3 729	3 905	4 078	4 247	4 404
Enseignement ménager et non formel		32	33	35	41	41	36	0	0	0	0	0	0
Sous total Enseignement Fondamental		5 790	5 902	5 925	6 101	6 656	7 242	8 159	8 461	8 674	8 878	9 068	9 246
Secondaire		997	1 077	1 164	1 516	1 439	1 566	1 650	1 887	1 926	1 980	2 031	2 081
Enseignement et Formation Technique et Professionnel		530	548	602	737	819	924	998	1 151	1 279	1 401	1 496	1 606
Formation d'enseignants		133	229	229	672	797	780	517	409	434	450	311	651
CRIPEN		137	229	251	282	333	391	474	246	253	259	265	271
Administration centrale		504	439	442	446	453	463	380	390	400	410	421	431
Enseignement supérieur et Recherche		1 246	1 501	1 622	1 866	2 134	2 424	2 666	2 911	3 161	3 427	3 697	3 978
Total		9 374	10 005	10 344	11 726	12 767	13 956	15 034	15 665	16 347	17 026	17 503	18 460
Dépenses courantes : Récapitulatif (%)													18 188
Préscolaire		0,4%	0,8%	1,0%	0,9%	1,1%	1,2%	1,3%	1,3%	1,3%	1,3%	1,2%	1,1%
Fondamental cycle primaire		37,5%	35,2%	34,6%	31,0%	30,6%	30,0%	30,5%	30,2%	29,2%	28,2%	27,5%	26,2%
Fondamental cycle moyen		23,9%	23,5%	22,3%	20,6%	21,2%	21,6%	23,8%	23,8%	23,9%	24,0%	24,3%	23,9%
Enseignement ménager et non formel		0,3%	0,3%	0,3%	0,4%	0,3%	0,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Sous total Enseignement Fondamental		61,8%	59,0%	57,3%	52,0%	52,1%	51,9%	54,3%	54,0%	53,1%	52,1%	51,8%	50,1%
Secondaire		10,6%	10,8%	11,3%	12,9%	11,3%	11,2%	11,0%	12,0%	11,8%	11,6%	11,6%	11,3%
Technique et professionnel		5,7%	5,5%	5,8%	6,3%	6,4%	6,6%	6,6%	7,3%	7,8%	8,2%	8,5%	8,7%
Formation d'enseignants		1,4%	2,3%	2,2%	5,7%	6,2%	5,6%	3,4%	2,6%	2,7%	2,6%	1,8%	3,5%
CRIPEN		1,5%	2,3%	2,4%	2,4%	2,6%	2,8%	3,2%	1,6%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%
Administration centrale		5,4%	4,4%	4,3%	3,8%	3,5%	3,3%	2,5%	2,5%	2,4%	2,4%	2,4%	2,3%
Enseignement supérieur et Recherche		13,3%	15,0%	15,7%	15,9%	16,7%	17,4%	17,7%	18,6%	19,3%	20,1%	21,1%	21,5%
Total		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

7.3.2. Dépenses d'investissements

Années scolaires	Cible	2008-2009	#####	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	#####
Années calendaires	2020	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses de capital : Récapitulatif (millions)													
Préscolaire		0	0	16	39	30	55	44	69	60	83	74	99
Fondamental cycle primaire		0	341	448	421	421	700	89	10	9	9	9	9
Fondamental cycle moyen		357	295	993	1 055	1 853	459	534	516	498	459	7	7
Sous total Enseignement Fondamental		357	636	1 440	1 476	2 274	1 159	624	526	507	468	16	15
Secondaire		0	0	0	307	286	593	0	0	0	0	0	0
Enseignement et Formation Technique et Professionnel		0	0	50	65	65	0	0	0	0	0	0	0
Formation d'enseignants		0	0	467	467	467	0	0	0	0	0	0	0
CRIPEN		0	0	17	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administration centrale													
Enseignement supérieur et Recherche		0	0	100	350	150	0	0	0	0	0	0	0
Total		357	636	2 090	2 704	3 272	1 808	668	595	567	551	90	114

7.3.3. Récapitulatif

Années scolaires	Cible	2008-2009	#####	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	#####
Années calendaires	2020	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Besoins et ressources totaux pour le secteur (en millions FDJ)		9 731	10 665	12 434	14 429	16 040	15 764	15 701	16 259	16 914	17 577	17 593	18 574
<i>Besoins dépenses courantes</i>		9 374	10 005	10 344	11 726	12 767	13 956	15 034	15 665	16 347	17 026	17 503	18 460
<i>Besoins dépenses en capital / an</i>		357	661	2 090	2 704	3 272	1 808	668	595	567	551	90	114
Ressources nationales disponibles		9 732	10 665	11 700	12 617	13 724	14 918	14 914	15 623	16 366	17 144	17 959	18 813
<i>Budget courant MEN</i>		9 375	10 266	11 258	12 142	13 209	14 360	14 357	15 042	15 759	16 510	17 297	18 121
<i>Budget investissement sur financement interne</i>		357	399	441	475	515	558	556	581	607	634	662	692
Gap pour les dépenses d'expansion du système (millions de FDJ)		0	0	-735	-1 813	-2 316	-846	-788	-636	-548	-434	366	239
<i>Ecart sur les dépenses courantes</i>		0	261	914	416	442	403	-676	-623	-588	-516	-207	-339
<i>Ecart sur les dépenses en capital / an</i>		0	-261	-1 649	-2 229	-2 758	-1 250	-111	-14	40	83	573	577
Gap pour les dépenses d'expansion du système (millions de \$US)		0,0	0,0	-4,1	-10,2	-13,0	-4,8	-4,4	-3,6	-3,1	-2,4	2,1	1,3



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Boulevard de la République - B.P : 16 - Djibouti - République de Djibout

Tél. : (253) 35 09 97 / 35 77 87 - Fax : (253) 35 42 34

Site Web : www.education.gov.dj - E.mail : education.gov@intnet.dj